

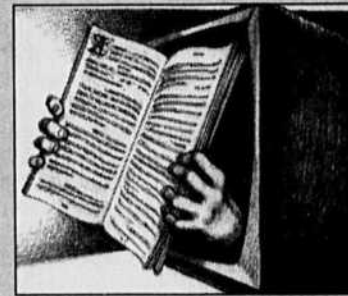
CULTURE



B.B. KING, LE ROI DU BLUES

B.B. King, écrit Serge Truffaut, représente la voix la plus familière du blues depuis que le chien noir et blanc de RCA-Victor s'est pris d'une profonde affection pour le haut-parleur du premier gramophone fabriqué de ce côté-ci de l'Atlantique. Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter l'incontournable coffret de quatre compacts qui illustre la carrière du célèbre guitariste de 1949 à 1991

Page C-1



L'ÉCRIT À L'ÉCRAN

Il y a eu Claude Jasmin, il y a eu Clémence Desrochers. Ils se sont tous deux cassés le cou. Puis Gaston L'Heureux est arrivé avec son Millefeuille. Mais la partie n'est pas gagnée. À la télévision du Québec, les émissions littéraires n'ont jamais vraiment décollé, nous explique Paule des Rivières. Peut-on vraiment rêver d'un Pivrot québécois?

Page D-1



APRÈS LE KOWEIT, LA SOMALIE

QUELQUE 25 000 soldats américains commenceront lundi à débarquer en Somalie, non pas pour déloger un envahisseur étranger comme ils le firent en 1991 au Koweït, mais bien pour y assurer, à la pointe du fusil, la distribution de l'aide humanitaire aux millions de personnes menacées par la famine et terrorisées par les bandes rivales qui pillent les convois d'aliments. C'est ce qu'a confirmé hier le président sortant américain George Bush, qui a parlé de «troupes conséquentes» sans citer lui-même de chiffres, aussitôt appuyé par son successeur Bill Clinton. Le Canada fournira pour sa part 900 hommes à l'opération.

Pages A-2 et A-9

Chômage record depuis la Dépression

■ 14,3% de la population active du Québec touche des prestations d'assurance-chômage

Jean Dion

de notre bureau d'Ottawa

APRÈS CELUI de la pauvreté, le Québec s'est vu décerner un nouveau championnat, hier, alors que Statistique Canada a fait état d'une hausse du taux de chômage de 1,6

point dans la province en novembre. Les chômeurs constituent maintenant 14,3% de la population active québécoise.

Cette augmentation mensuelle est de loin la plus élevée au pays, la plus forte croissance du chômage enregistrée ailleurs étant de 1,1 point. Seules l'Ontario et la Colombie-Britannique ont vu leur taux de chômage augmenter.

Voir page A-4: Québec

■ Une situation dramatique dans un climat déflationniste, soutiennent les économistes

Gérard Bérubé

LE QUÉBEC comptait un nombre record de chômeurs en novembre et ce, avant même l'affluence des annonces de nouvelles mises à pied. «Il faut remonter à la Grande Dépression des années 30 pour revoir une situation

aussi dramatique», a lancé, sur un ton désespéré, l'économiste en chef du Mouvement Desjardins.

Gilles Soucy n'en revient pas. «Nous n'avons pas eu d'amélioration au chapitre de l'emploi depuis trois ans. Il s'agit d'une situation très particulière. Il faut remonter aux

Voir page A-4: Économistes

L'avocat Michaud arrêté et détenu illégalement par la SQ

Danny Vear

L'ARRESTATION et la détention de Marc Michaud par la Sûreté du Québec ainsi que la saisie d'une partie de ses documents étaient «illégaux, arbitraires et abusives».

Dans un jugement sévère, la Cour supérieure blâme le comportement des enquêteurs de la SQ, lors de la perquisition du 2 novembre dernier qui s'est déroulée au domicile de l'avocat Marc Michaud, celui que la SQ considère son principal suspect dans l'affaire de la fuite de documents confidentiels du gouvernement du Québec.

Dans sa décision, le juge Pierre Pinard déclare illégaux, arbitraires et abusives l'arrestation et la détention de Me Michaud.

Du même souffle, la Cour supérieure a annulé la saisie que la SQ avait effectuée au domicile de Me Michaud.

Faute de preuves à l'endroit de Michaud, la SQ s'est livrée à une partie de pêche, note le juge. Dans sa décision, le juge Pierre Pinard estime que la saisie de la SQ était également illégale et abusive. En conséquence, le juge a exigé la restitution des documents saisis à cette occasion, à l'exception de treize disquettes émanant du Secrétariat des affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC).

L'avocat Michaud récupérera donc les documents et les copies de ses agendas professionnels sur lesquelles la Sûreté du Québec avait mis la main lors de la saisie du 2 novembre. Ce faisant, le juge Pinard a accédé aux demandes de Me Michaud. «J'espère que la chasse aux sorcières est terminée», a dit pour sa part Me Christian Desrosiers, avocat qui le représentait. En ce qui concerne les 13 disquettes, Me Desrosiers soutient qu'elles contiennent des travaux, des notes et le curriculum vitae de Me Michaud. «Rien de dérangeant».

Blâmant le comportement des enquêteurs de la SQ, le juge Pinard donne notamment l'exemple de

Voir page A-4: SQ

LES HÉROS DE NOS ADOS



PHOTO JACQUES NADEAU

Dans la catégorie «altruistes» et «pourfendeurs de l'injustice», René Lévesque figure parmi les héros de nos adolescents, avec Félix Leclerc, Nelson Mandela et mère Teresa.

Les jeunes préfèrent les fonceurs aux rebelles

Isabelle Paré

Oubliez Axel Rose et Madonna, les adolescents préfèrent de loin les héros sans peur et sans reproche, les preux défenseurs de la veuve et de l'orphelin aux rebelles et aux marginaux. Malgré les apparences, les jeunes ne fondent pas d'admiration devant ceux qui peuplent leur univers culturel. N'en déplaise à Mitsou et aux chanteurs indociles que glorifient les clips, ce ne sont pas eux qui nichent au sommet de l'échelle de popularité des jeunes, révèle une

Une étude réalisée auprès d'élèves de quatrième secondaire (15 et 16 ans) démontre que les valeurs les plus choyées chez les héros des jeunes sont la détermination, le courage et la persévérance

étude réalisée auprès de 150 élèves de quatrième secondaire par la revue *Vie pédagogique*. Ce coup de sonde démontre plutôt que les qualités et les valeurs les plus choyées chez les

héros des jeunes sont la détermination, le courage, la persévérance. Bref, les tenaces, les fonceurs, les débrouillards et les gens qui ne se laissent pas marcher sur les pieds sont ceux qui suscitent chez eux le plus grand respect.

Pour les adolescents de 15 et 16 ans, ces valeurs sont le plus souvent incarnées par des personnes comme la championne olympique Sylvie Bernier, le coureur Terry Fox, le joueur de basketball Michael Jordan, la chanteuse Céline Dion, ou même des personnages fictifs comme Emilie Bordeleau des *Filles de Caleb* et Anne de *La Maison aux pignons verts*.

Pour une génération nourrie aux décibels

Voir page A-4: Héros

La Commission des droits de la personne poursuivie par un de ses employés... pour discrimination

Pierre Cayouette

UN EMPLOYÉ de la Commission des droits de la personne du Québec a porté plainte contre son employeur parce qu'il s'estime victime de discrimination basée sur son handicap.

Le Tribunal des droits de la personne a été saisi de cette singulière affaire qui oppose l'organisme chargé de combattre la discrimination à un de ses salariés.

Conseiller en programme d'égalité à la Commission des droits de la personne depuis

1985, Jérôme Di Geovanni, 44 ans, est au centre de cette histoire qu'on pourrait intituler «l'arroseur arrosé». Il se décrit comme un spécialiste en discrimination et handicap. À ce titre, il a acquis, dit-il, une forte réputation à travers le Québec et le Canada.

Il y a deux ans, un poste d'agent d'éducation a été créé à la Commission, pour recrutement à l'interne. La personne recherchée allait devoir travailler dans le domaine scolaire, auprès des handicapés.

Fort de son expérience, M. Di Geovanni a postulé. Mais il a été écarté. Dans une courte

lettre, le service administratif lui a répondu qu'il ne possédait pas les exigences requises.

M. Di Geovanni juge au contraire qu'il a le curriculum vitae requis. Dans la mesure où il répondait à tous les critères. Dans la mesure aussi où il avait participé à une recherche sur l'intégration scolaire des enfants souffrant de déficience intellectuelle.

«Je ne vois pas d'autre motif de disqualification que la discrimination basée sur mon handicap visuel», plaide-t-il.

M. Di Geovanni n'est pas aveugle. Mais il possède une vision réduite. Une vision dite

«fonctionnelle». Il peut lire et écrire. À condition d'avoir une loupe.

Des audiences publiques devant le Tribunal des droits de la personne devaient avoir lieu la semaine prochaine. Mais elles ont été reportées. Elles auront lieu les 8, 9, 10 et 11 mars prochains, a fait savoir au DEVOIR Me Sylvie Gagnon, agente de recherche au Tribunal des droits de la personne.

Le plaignant demande au tribunal des «dommages moraux». Il revendique également que la Commission des droits de la personne

Voir page A-4: Commission



L'intelligence, le courage, la passion

Judith Jasmin

de feu et de flamme

Colette Beauchamp

432 pages, photos, 24,95\$

«C'est un chef-d'œuvre de biographie comme je n'en ai à peu près jamais vu.» Daniel Pinard, CBF VSD, Radio-Canada

«Le livre de Mme Beauchamp se situe dans la lignée des grandes biographies. Un ouvrage dont Judith Jasmin aurait été fière.» Marie-Paule Villeneuve, Le Droit



biographie

Boréal au rendez-vous des idées

87% des électeurs ont peu ou pas confiance aux chefs politiques

Lia Levesque

de la Presse canadienne

LES CHEFS POLITIQUES ont atteint un niveau inégalé — depuis 1981 — de piètre crédibilité auprès du public, révèle le dernier sondage CROP réalisé pour le compte du Conseil du patronat.

Le sondage a été réalisé pour une 15e fois, à la mi-novembre, auprès de 615 répondants du Québec.

De fait, un électeur sur deux, soit 50%, affirme qu'il n'a «pas du tout confiance» en ce que disent les chefs politiques. Quelque 37% ont «un peu confiance» en ce qu'ils disent et 11% ont «assez confiance».

L'an dernier, à la même période, 48% n'avaient «pas du tout confiance», 38% «un peu confiance», 12% «assez confiance» et un pour cent «tout à fait confiance».

Même durant la récession de 1982, le degré de confiance à l'endroit des chefs politiques était de 22%, comparativement à 11% aujourd'hui, soulignait le président du CPQ Ghislain Dufour, au cours d'une rencontre avec la presse, hier.

Ce niveau de confiance envers les chefs politiques peut être comparé avec celui des chefs d'entreprises: 47% des personnes interviewées ont «assez ou tout à fait confiance» en ce qu'ils disent; ou avec les chefs religieux: 46% ont «assez ou tout à fait confiance»; ou avec les chefs syndicaux: 25% ont «assez ou tout à fait confiance».

M. Dufour n'a pas donné d'explication, qualifiant néanmoins cette cote de popularité de «catastrophique pour les hommes politiques». «On a une inquiétude réelle. La population n'a qu'un degré de confiance de 11% dans ses élus. Ce sont eux qui décident de notre

avenir collectif et ils n'ont pas la crédibilité pour le faire», ajoutait-il.

Les autres volets du sondage laissent voir un portrait plutôt sombre: 83% des gens trouvent les conditions économiques au Québec «mauvaises ou très mauvaises», comparativement à 35% en novembre 1989 ou même 24% en novembre 1988.

Le contexte politique québécois est jugé moins sévèrement, 68% des gens le trouvant «mauvais ou très mauvais».

Au cours des six prochains mois, les gens semblent prévoir une stagnation des conditions économiques et politiques. Quelque 56% des gens prévoient que les conditions économiques au Québec vont rester les mêmes, 14% qu'elles vont encore se détériorer et 27% qu'elles vont s'améliorer.

Sur le plan politique, même deux semaines après la tenue du référendum, 61% des gens ont dit trouver «assez ou très important» le débat constitutionnel sur l'avenir du Québec et du Canada. À l'opposé, 37% ont qualifié ce sujet de «peu ou pas du tout important».

De plus, 59% des gens croient que les prochaines élections provinciales porteront principalement sur l'indépendance du Québec. Quelque 33% des personnes interrogées croient l'inverse.

On a aussi demandé aux gens quel pourcentage de votes devrait recueillir l'option indépendantiste pour enclencher le processus menant à la souveraineté du Québec.

Quelque 26% des gens ont donné une proportion de «50% plus une voix», 14% des gens ont choisi de «50 à 55%» des voix, 17% entre 56 et 60% des votes, 13% entre 61 et 65% du vote et 18% croient que l'option devrait recevoir 66% et plus du vote populaire.

Le Canada participe à l'opération militaire d'urgence en Somalie

Jean Dion

de notre bureau d'Ottawa

LE CANADA dépêchera 900 de ses soldats en Somalie dans le cadre de l'opération militaire d'urgence créée par les Nations Unies, ont annoncé hier les ministres des Affaires extérieures, Barbara McDougall, et de la Défense, Marcel Masse.

«Nous croyons fermement que cette intervention du Canada est essentielle. Elle appuie entièrement les Nations Unies mais, plus important encore, elle contribuera à ce qu'on mette fin le plus rapidement possible à la souffrance horrible du peuple somalien», a dit Mme McDougall lors d'une conférence de presse à Ottawa.

La décision a été prise par le cabinet après consultation des autorités du ministère de la Défense. On ne connaît pas encore les modalités exactes de départ et d'intervention des troupes canadiennes, mais celles-ci sont déjà pour l'essentiel prêtes à partir, a ajouté la ministre. «La planification des opérations est en cours au moment où je vous parle.»

Plus tard, le chef d'état-major des Forces armées canadiennes, John

de Chastelain, a précisé que les premiers bataillons étaient prêts à être envoyés en Somalie dans un délai de 48 heures. Il a toutefois ajouté que le gros des troupes ne partirait probablement qu'au début de janvier.

Avant d'agir, les autorités militaires canadiennes doivent régler les détails de l'intervention avec leurs collègues américains. Des représentants de la Défense se rendront à Washington au cours du week-end, a dit M. de Chastelain.

Ottawa s'était déjà engagé à envoyer 750 militaires en Somalie pour participer à une mission de paix d'un an. Mais l'ONU a durci le ton, jeudi, et le Canada a décidé de souscrire à sa résolution en augmentant ses effectifs à 900 personnes.

Commandement US

L'opération, qui cherchera non seulement à superviser l'acheminement de nourriture et de médicaments aux populations dévastées, mais aussi à désarmer les factions belligères qui bloquent les secours, se déroulera sous commandement américain. Les États-Unis pourraient envoyer jusqu'à 27 000 soldats en Somalie.

L'intervention «alliée», à laquelle

devraient participer de nombreux pays, consistera notamment à prendre le contrôle des ports, aéroports et routes pour veiller à ce que les secours internationaux parviennent à destination aussitôt que possible. Mme McDougall a expliqué que les troupes allaient effectivement être appelées à utiliser la force dans une opération qu'elle a qualifiée d'«établissement» plutôt que de «maintien» de la paix. Avec les risques que la chose comporte.

La ministre s'est dite persuadée que les Canadiens allaient appuyer Ottawa dans sa décision «parce qu'ils veulent voir l'aide humanitaire offerte au peuple somalien se rendre à bon port.»

Et je crois qu'ils appuieront les moyens que nous avons choisis en travaillant avec la communauté internationale, même s'il s'agit d'une intervention plus dure que ce que prévoit notre rôle habituel de maintien de la paix.

M. de Chastelain a pour sa part convenu qu'il y avait un risque, «comme il y en a dans toute intervention du genre. Mais le risque est-il trop grand? Je ne le crois pas. C'est d'ailleurs moins dangereux qu'en Bosnie.»

De toute manière, «on ne s'en va pas faire la guerre», a dit le général. «On s'en va remplir une mission humanitaire.»

De son côté, M. Masse a indiqué que l'augmentation des troupes canadiennes n'allait pas entraîner de dépenses supplémentaires au budget de la Défense puisque l'opération de l'ONU allait durer moins longtemps que la mission de paix prévue à l'origine.

À cet égard, il a assuré que les troupes canadiennes quitteraient la Somalie «avant un an».

En plus des effectifs humains, dont la majorité attend depuis mercredi dernier le signal du départ, le Canada enverra en Somalie une douzaine de véhicules d'assaut blindés et de l'armement lourd. De 100 à 120 membres de l'escouade tactique de l'armée seront également de la partie.

Depuis le début des troubles en Somalie, le Canada a contribué quelque 20 millions \$ d'aide humanitaire et prêté trois avions au pont aérien international.

Le Canada s'était déjà engagé à envoyer 750 militaires en Somalie dans le cadre d'une mission de paix. Le pays a déjà contribué 20 millions \$ d'aide humanitaire et prêté trois avions au pont aérien international.

Défaites des Cris

d'après la Presse canadienne

HYDRO-Québec a annoncé, hier, qu'elle venait de remporter deux autres victoires dans son contentieux avec le Grand Conseil des Cris du Québec sur la vente d'énergie électrique à l'État du Vermont.

Dans un jugement rendu le 25 novembre dernier, la Cour suprême du Vermont a rejeté la requête des Cris qui lui demandaient de reconsidérer son jugement du 2 octobre favorable à l'entente entre Hydro-Québec et le Vermont Joint Owners.

Cette entente signée en 1987 porte sur la livraison de 340 MW d'une valeur de 5 milliards sur une période de 30 ans se terminant en octobre 2020.

Le 2 octobre, les cinq juges de la Cour suprême du Vermont avaient écarté à l'unanimité tous les arguments invoqués par le Grand Conseil des Cris à l'encontre de cette entente.

Dans leur décision, les cinq juges soulignaient que le Canada est un pays démocratique et qu'à ce titre, il se devait de mettre dans la balance les intérêts de ses diverses minorités et ceux de l'ensemble de sa population.

Ils rappelaient également que le Vermont Public Service Board en était arrivé à la conclusion que le contrat avec Hydro-Québec n'était responsable d'aucune nouvelle construction à la Baie James.

La Cour suprême du Vermont a aussi rejeté le 25 novembre une demande des Cris visant à contester une décision du Vermont Public Service Board.

Cette décision autorisait Hydro-Québec et le Vermont Joint Owners à inclure dans leur contrat d'électricité une disposition permettant de l'annuler sans pénalité advenant qu'il ne soit pas approuvé par les organismes de contrôle au Canada.

Hydro-Québec a aussi remporté une victoire importante le 20 novembre dernier quand la Cour d'appel fédérale a rejeté l'argumentation du Grand Conseil des Cris contre le projet Eastmain-1 à la Baie James.



Les commissaires de la CIDEM

«Nous sommes des alliés.»

Montréal est un milieu énergisant, à l'image de ses entreprises. Pour répondre à leur capacité et à leur volonté d'innover, Montréal met à leur service de véritables alliés: les commissaires de la CIDEM, la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal. Ces commissaires sont des alliés économiques engagés dans la recherche de solutions concrètes, pour vous et votre entreprise. Vous avez un projet de développement, une occasion d'affaires? Votre première démarche, c'est de communiquer avec eux: ils sauront vous épauler.

À Montréal, les commissaires de la CIDEM, ça fait partie de votre actif.

Pour toute demande de services à caractère économique, téléphonez à l'un des bureaux suivants:

CIDEM - Centre-ville: 872-2773, téléc.: 872-8520
CIDEM - Sud-Ouest: 872-2836, téléc.: 872-9911
CIDEM - Nord: 872-8535, téléc.: 872-9222
CIDEM - Est: 872-2834, téléc.: 872-9909



Ville de Montréal



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 845-8111

La maîtrise des intangibles

Une demande de recours collectif au nom de 1800 investisseurs contre une firme de comptables

Danny Vear

AU NOM de 1800 petits investisseurs, Jacques Lalumière a déposé hier en Cour supérieure une demande d'autorisation pour intenter un recours collectif contre une firme de comptables agréées de Longueuil.

Dans leur requête, les investisseurs, par la voix de M. Lalumière, reprochent à la firme comptable Moquin, Ménard, Giroux et Associés de ne pas les avoir informés de certaines opérations du Groupe Normand Massé dans lequel ils avaient investi. Or, le Groupe a déclaré faillite et englouti leurs investissements, déplore-t-il.

En obtenant le statut de représentant du groupe, M. Lalumière compte entamer une action en dommages et intérêts de quelque 3 mil-

lions\$ pour les pertes financières subies à l'occasion de la faillite du Groupe Normand Massé.

«Si nous avions détenu certaines informations qui nous ont été cachées, nous aurions été plus prudents dans nos investissements», explique M. Lalumière.

Dès juillet 1990, la Commission des valeurs mobilières du Québec examinait les activités du Groupe Normand Massé. A cette occasion, croient les avocats de M. Lalumière, il a été démontré que le promoteur et gestionnaire des sociétés en commandite, Normand Massé, finançait ses propres compagnies à l'aide de sommes d'argent provenant des sociétés en commandite qu'il gérait.

A l'issue de cette audition, la Commission des valeurs mobilières radiant le courtier Normand Massé pour avoir «contrevenu de façon grave aux normes de probité néces-

saires pour assurer la protection des épargnants».

Entre 1986 et 1989, la firme comptable Moquin, Ménard, Giroux et Associés faisait la vérification des différentes sociétés en commandite du Groupe Normand Massé.

Dans sa requête, Jacques Lalumière reproche aux 18 comptables de la firme d'avoir commis plusieurs fautes ou négligences au moment de la vérification, plus particulièrement celle de 1989, ce qui lui aurait fait perdre des sommes importantes ainsi qu'aux autres investisseurs.

Dans sa requête, M. Lalumière demande que la Cour détermine si les intimés ont commis «une ou des fautes contractuelles ou délictuelles, par action ou omission, comme experts comptables ou vérificateurs des sociétés en commandite».

M. Lalumière a investi 37 000\$ dans quatre des nombreuses sociétés

en commandite de M. Massé. Depuis la faillite du Groupe, il a pu récupérer une partie de sa mise initiale. «Mais on s'attendait que cet argent fructifie, rapporte le double au bout de six ans. Aujourd'hui, on récolte des pertes», dit-il. M. Lalumière a reçu une aide financière du Fonds d'aide aux recours collectifs. L'aide s'élèverait à quelque 100 000\$.

La requête sera entendue en Cour supérieure au milieu de décembre.

Dans leur requête, les petits investisseurs rappellent que les règles du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (MICCA) et des données actuelles de la science obligent à divulguer toutes les opérations avec des apparentés. Selon la requête, la firme comptable longueilloise ne l'aurait pas fait dans le cas des opérations financières de Normand Massé.

Québec attend les propositions sonnantes pour privatiser des morceaux d'autoroutes

Paul Cauchon

POUR POUVOIR continuer vers Mirabel sur l'autoroute 13 l'automobiliste pressé pourrait déposer ses dollars dans le petit panier d'une compagnie privée.

Car le ministre des Transports du Québec, lui, ne s'objecte aucunement à ce qu'on privatise des morceaux d'autoroute. Il «attend avec intérêt une proposition» qui pourrait lui être faite par des promoteurs qui s'occuperaient de construire un tel tronçon... avec poste de péage à la clé.

Interrogé à savoir si le gouvernement s'opposerait à ce que le secteur privé «achète» des routes Sam Elkas a estimé hier qu'il s'agissait d'une hypothèse qui pourrait être étudiée. «Les fonds publics ne permettent pas d'investir 127 millions de dollars (comme dans le cas de la 13) pour un détour de 10 à 15 minutes, dit-il. Les contribuables et usagers pourraient avoir le choix, eux, de prendre une route comme la 13 et de payer pour. Je suis toujours prêt à écouter des propositions dont pourraient bénéficier tous les contribuables du Québec.»

M. Elkas a émis ces commentaires après que *La Presse* ait publié hier des informations voulant que des constructeurs privés comme Désourdy Construction soient prêts à acheter aux municipalités des routes que le gouvernement veut leur transférer au printemps.

«J'aimerais garder le fond de terre» ajoute-t-il. Dans l'esprit du ministre, le gouvernement pourrait louer l'espace à des promoteurs privés, qui pourraient construire et entretenir la route, et installer un péage qui financerait l'entretien.

Sam Elkas annonçait hier une réorganisation administrative de son ministère, qui entrera en vigueur le premier avril prochain.

En toile de fond à cette réforme: la décision du gouvernement, par le projet de loi 57, de transférer en avril 33 000 kilomètres de routes aux municipalités, ainsi que l'obligation imposée à tous les ministères par le Conseil du Trésor de

réduire les dépenses.

Cette réorganisation administrative prévoit une nouvelle répartition de services. Le ministre veut également régionaliser encore plus ses activités. On prévoit de regrouper les activités du ministère sur le territoire en quatre grandes directions générales, sous la responsabilité de quatre sous-ministres adjoints.

Cette réforme ainsi que le transfert des routes aux municipalités entraîneront la mise en disponibilité de près de 1 250 employés saisonniers et de 1385 postes permanents sur trois ans.

Ces employés seraient placés sur une liste de rappel pour quatre ans au ministère, qui fournirait également la liste aux municipalités. Celles-ci en feront évidemment ce qui leur plaît.

«Nid de patronage»

«Un vrai nid de patronage, une réforme à la Taschereau» de lancer Jean Garon, critique du Parti québécois en matière de Transports, qui commentait ainsi la réforme proposée.

Le Parti québécois possédait plus de détails concrets sur la réforme et Jean Garon signale qu'on a tendance à fermer des bureaux dans des comités péquistes pour en ouvrir dans des comités libéraux...

Ainsi on prévoit fermer le bureau de Sept-Îles pour en ouvrir un à Baie-Comeau, explique M. Garon. On prévoit aussi réduire le bureau d'Amos à un centre d'exploitation pour créer une division territoriale à Val d'Or, et on veut fermer une direction régionale à Jonquière pour créer une direction territoriale à Roberval.

Jean Garon soutient également que la division du Québec en quatre grands territoires (Québec, Est du Québec, Montréal et Ouest de Montréal) ne correspond à rien de connu. «Et le territoire Ouest commence à Mégantic!»

Jean Garon remarque enfin que non seulement le ministre Elkas n'a rien annoncé en ce qui concerne la signalisation routière déficiente au Québec mais en plus «la direction de la signalisation serait abolie».

Percée contre le cancer du poumon

KINGSTON (PC) Une équipe de recherche de l'université Queen's a fait une importante percée dans la lutte contre le cancer du poumon en découvrant une clé du système de défense des cellules cancéreuses.

Les cellules pulmonaires cancéreuses étonnaient les scientifiques depuis des années par leur résistance à toute épreuve aux traitements de chimiothérapie.

Mme Susan Cole et M. Roger Deely, de l'université Queen's, publiaient hier dans *American Journal of Science*, leurs résultats qui mettent en lumière le rôle d'un gène dans le déclenchement des mécanismes de défense. On sait que le cancer du poumon est la principale cause de mort liée au cancer. Plus de 15 000 personnes en meurent chaque année au Canada.

Dans 80% des cas, le cancer du poumon résiste à la chimiothérapie dès le départ. Dans les autres cas, le traitement a un effet temporaire jusqu'à ce que les cellules cancéreuses développent des défenses, généralement au cours des 18 mois qui suivent le début du traitement.

Le gène que l'équipe de recherche a identifié produit une protéine dont l'effet serait que chaque cellule arrive à bloquer l'entrée des drogues qui visent à la détruire. L'équipe est confiante que l'identification du gène et surtout de la protéine qu'elle produit permettra de rendre efficaces les traitements.



Les Drs Roger Deely et Susan Cole examinent du matériel de recherche dans leur laboratoire.

Des gens âgés chahutent

QUÉBEC (PC) — Une trentaine de personnes âgées membres de l'Association québécoise pour la défense des retraités (AQDR) ont perturbé les travaux de l'Assemblée nationale hier pour protester contre l'imposition de frais modérateurs de 2\$ sur les médicaments.

Les protestataires ont fait tomber une pluie de billets contrefaits de 2\$ sur lesquels le portrait de la reine avait été remplacé par celui du premier ministre Robert Bourassa. Tout en se disant prêt à examiner les impacts de ce programme, M. Bourassa a rappelé que le programme de gratuité des médicaments pour les personnes âgées voyait son coût augmenter de 20% par année, pour atteindre les 100 millions \$. Il a aussi souligné que des frais étaient exigés à cet égard dans toutes les autres provinces canadiennes, sauf l'Ontario.

Insatisfaits des réponses, la trentaine de représentants ont alors inondé le parquet de la chambre de billets contrefaits avant de quitter la galerie du public, où ils étaient massés.

Mais la porte-parole du groupe d'ânés, Mme Yvette Brunet, a répliqué que les députés n'avaient pas de leçon à donner en matière de discipline, compte tenu de leur comportement en Chambre. «Ce n'est pas un bel exemple à donner à la jeunesse et c'est irrespectueux», a-t-elle dit.

45 agents de la SQ demandent à la Cour d'ordonner la fin de l'enquête à leur sujet

Rolande Parent

de la Presse canadienne

LES HUIT officiers et 37 agents de la Sûreté du Québec faisant l'objet de citations disciplinaires relativement à des gestes présumés posés à Châteauguay et sur le pont Saint-Louis de Gonzague, au cours de la crise amérindienne de l'été 1990, demanderont à la Cour supérieure le 15 décembre prochain d'ordonner au comité de discipline de la Sûreté du Québec de mettre fin à son enquête.

Dans des requêtes déposées jeudi, les avocats des deux groupes de policiers font valoir que le comité disciplinaire de la SQ n'a pas juridiction et que les citations disciplinaires sont nulles, illégales, invalides et inexistantes.

Si la Cour supérieure tranche dans ce sens, la teneur même des plaintes portées majoritairement par des citoyens de la région de Châteauguay, à la suite de l'échauffourée survenue dans cette ville et sur le pont Saint-Louis de Gonzague, en plein cœur de la crise amérindienne, risque de n'être jamais rendue publique.

Jusqu'ici, même les noms des policiers faisant l'objet des citations disciplinaires avaient été gardés secrets.

Les avocats des deux groupes de policiers mettent en doute la légalité de la composition du comité d'examen des plaintes. Selon des documents obtenus, ils estiment que certains membres du comité n'étaient pas dûment mandatés par le directeur général Robert Lavigne ou le ministre de la Sécurité publique Claude Ryan.

Ils font également valoir que leurs clients ignorent toujours la nature et les circonstances des fautes disciplinaires reprochées.

Malgré leurs efforts faits auprès

de Mme Louise Viau, présidente du comité d'examen des plaintes, ils n'ont pu obtenir copie des plaintes. Dans une lettre, Mme Viau écrit qu'elle ne peut leur transmettre «soit que ceux-ci (les documents) n'existent pas en tant que tels ou qu'ils ne sont plus en possession du comité d'examen des plaintes».

Les efforts déployés auprès de la SQ ont également été vains. L'avocat représentant la SQ, William Atkinson, écrit pour sa part: «Je vous ai déjà confirmé que la Sûreté possédait une copie de ces documents mais s'objectait à ce qu'ils vous soient remis à ce stade-ci, eu égard aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.»

Les avocats Daniel Rochefort et Robert Castiglio concluent finalement que les citations disciplinaires ne sont pas conformes aux dispositions du règlement sur la déontologie et la discipline des membres de la SQ et qu'en conséquence celles-ci doivent être déclarées nulles et illégales.

Privés de promotion?

Pour sa part, M. Rochefort insiste pour que la Cour supérieure fasse preuve de diligence en faisant valoir que les lieutenants Jean-Luc Lemieux, Daniel Bou-

cher, Lionel Carboneau, Lucien Bourque, les capitaines Jean Bourdeau et Gaétan Fortier, l'inspecteur Roger Lévesque risquent d'être privés de promotion ou de possibilité d'avancement si les citations disciplinaires portées contre eux n'ont pas été levées avant le 11 janvier 1993, date ult-

me pour poser leurs candidatures.

Ce n'est toutefois pas le cas pour l'inspecteur Michel Scott, à la retraite depuis le 30 novembre 1991, qui, au moment des événements présumés était responsable du Centre d'opération (officier des mesures d'urgence) du district de Montréal.

Le Portofino

est la plus belle et la plus luxueuse résidence de Montréal-Nord.
3225, boul. Gouin Est
321-0880
3 1/2 - 4 1/2

Occupation à partir du 1er mars 1993.

Résidence pour personnes retraitées et semi-retraitées, avec salles communautaires, piscine, saunas, système vidéo-com individuel, garde-malade 24 heures par jour, 7 jours par semaine, bureau de médecin, pharmacie, caisse populaire, restaurant, dépanneur, salon de coiffure.

Visite de 10h00 à 17h00

Nouveauté: Vitre Super-Glass, R-8.6, pour votre confort.



LE CYCLE DE CONFÉRENCES COMMÉMORATIVES BEATTY DE L'UNIVERSITÉ MCGILL ET LE CENTRE SIDA MCGILL PRÉSENTENT :

ARTHUR ASHE

CHAMPION DE TENNIS ATTEINT DU SIDA

LIVING WITH AIDS

LE LUNDI 7 DÉCEMBRE 1992
18 H
AMPHITHÉÂTRE H. NOËL FIELDHOUSE
SALLE 132 DU PAVILLON LEACOCK
À L'ANGLE DES RUES MCTAVISH ET DR. PENFIELD

RENSEIGNEMENTS : CENTRE SIDA MCGILL
(514) 340 7536

ENTRÉE LIBRE

McGill

NOUS REMERCIONS LES CONTRIBUTEURS SUIVANTS:
BOYFRIEND HARMONY CANADA, L'HÔTEL LES QUATRE SAISONS, MERCE PROST CANADA, SANITEST CANADA, POCAGE MARLIN



New-Yorkaise renversante!

Importée exclusivement de New York, cette pelisse totalement réversible en microfibre et nutria rasé est offerte cette semaine à 2 950,00\$. Veston sport à partir de 1 495,00\$. Nous absorbons les taxes.

Fournitures
McComber
depuis 1895
Naturellement

440 DE MAISONNEUVE OUEST, MONTRÉAL 514-846-1167

La saison des Fêtes

à
AUBERGE HATLEY

• Vacances-neige
• 30 km de pistes de ski de randonnée à partir de l'Auberge
• Ski alpin à proximité

• Le charme d'une vieille demeure
• 25 chambres
• Foyer, bain tourbillon ou sauna

Noël :
Dîner traditionnel
Randonnée de traîneau à chevaux
Messe de minuit suivie de canapés et champagne

Jour de l'An :
31 décembre : dîner gastronomique de la St-Sylvestre 10 services, orchestre, feux d'artifices, cotillons, etc.

SKI DE RANDONNÉE, SKI ALPIN, PATINAGE

Les plaisirs de l'hiver pour les gourmets-gourmands

RELAIS & CHATEAUX
POUR RÉSERVATIONS
C.P. 330, North Hatley, Qué. J0B 2C0
Tél.: (819) 842-2451

FORAITS DISPONIBLES

GALERIE SIMON BLAIS

4521, rue Clark suite 100
Montréal (514) 849-1165

Mardi au samedi de 9h30 à 17h30 et sur rendez-vous

PARYSE MARTIN

Petits effleurements pour un gourmand illicite

Peintures, sculptures, estampes

Jusqu'au 24 décembre

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Héros

qu'on se plaît à surnommer «No future generation», surprenant?

«Les jeunes sont très réalistes. Ils valorisent en fait des qualités de notre époque, comme le dynamisme, dont ils auront probablement beaucoup besoin plus tard. Ils savent bien que tout ne leur tombera pas tout cuit dans le bec», explique Mme Luce Brossard, rédactrice en chef de Vie pédagogique et co-auteur de l'étude menée de front dans trois polyvalentes.

Au second rang de leur échelle de valeurs, les jeunes disent vouer leur admiration aux altruistes, aux pourfendeurs de l'injustice et à ceux qui se dévouent pour les opprimés. Dans ce lot, les héros qui recrutent le plus d'admirateurs sont René Lévesque, Félix Leclerc, Nelson Mandela, mère Teresa ou des personnages fictifs tels Superman, Spiderman ou Tintin.

«Curieusement, presque partout les jeunes m'ont parlé de René Lévesque. Pourtant, ils étaient à peine nés» quand il faisait de la politique, constate l'auteur.

En fait, les rebelles avec ou sans cause, les désobéissants et les marginaux n'obtiennent que la troisième place au panthéon des jeunes. Les adolescents lèvent leur champagne aux avants-gardistes et à ceux qui sortent des sentiers battus. Mais reste que les premiers cités ont plus de popularité auprès d'eux que les Beatles, Rock et Belles Oreilles ou Pierre Foglia.

Suit ensuite la catégorie des accomplis, des talentueux qui se sont démarqués par leur réussite, leur génie, leur oeuvre ou leur sagesse. Non sans intérêt pour les jeunes, les Albert Einstein, Marie Curie ou Roberta Bondar sont estimés pour ce qu'ils ont fait, mais moins admirés que les forceurs.

La sagesse n'est pas une qualité qui brille au firmament des adolescents. Ceux qui louent cette qualité ne l'observent, étonnamment, que chez les personnages fictifs comme Sherlock Holmes, Arsène Lupin, les sages Gandalf, Thoralf ou Panoramix.

En fait, explique Mme Brossard, l'important dans ce coup de sonde est d'avantage les traits de caractère admirés par les jeunes que les héros qui les incarnent, plus influencés par la culture ambiante et l'actualité.

Chose surprenante, malgré tous ces héros puisés dans leur monde imaginaire ou ambiant, les jeunes avouent, timidement, qu'ils reconnaissent une bonne dose de toutes ses qualités chez leurs propres parents ou leurs amis.

«Les personnes de l'entourage immédiat sont souvent parmi les personnes admirées. En tout cas, plus souvent que les personnes rencontrées à l'école», observe cette dernière.

La compréhension, la tolérance, la bonne humeur des parents, particulièrement celle de la mère, ne passent pas inaperçus auprès des adolescents. Loin de là.

De toute évidence, l'inventaire des héros des jeunes est bien loin du monde scolaire et s'ancre plutôt dans une culture occupée par le monde des médias, du sport, de la musique et de la bande dessinée.

«L'ouverture au monde des jeunes passe davantage par la fiction que par l'histoire ou l'actualité. Car à part quelques exceptions, les héros réels des jeunes sont d'abord québécois ou américains», note Mme Brossard.

Par ailleurs, les garçons sont visiblement plus impressionnés par les personnes qui défient sur le petit écran, alors que les filles sont davantage influencées par une personne rencontrée à l'école.

Mais les jeunes ne sont pas dupes. Ils disent eux-mêmes ne pas priser le mot admiration; ils ne veulent nullement admirer leurs héros, au point d'en faire des modèles à suivre.

Les jeunes interrogés ont été rencontrés dans trois écoles: Joseph-François Perreault à Québec, la polyvalente d'Anjou et la polyvalente des Monts à Sainte-Agathe. Trois milieux passablement différents, mais d'où émergent des réponses partout similaires, affirme l'auteur de l'étude.

«Il ne s'agissait pas de faire une étude scientifique et quantitative, mais d'obtenir des réponses spontanées des élèves», affirme Mme Brossard. Mieux connaître leurs héros, c'était une façon concrète de jeter un autre éclairage sur les valeurs que les jeunes privilégient. En fait, ils ne sont pas si différents que nous l'étions à notre âge.

◆ SQ

l'arrestation de Me Michaud.

Le matin du 2 novembre, pendant que la perquisition se déroulait chez Me Michaud, celui-ci était amené au centre de détention de Parthenais où il a subi une fouille à nu. Même si les policiers en avaient le droit, souligne le juge, rien dans le présent dossier ne justifiait une pareille mesure. Me Michaud n'est pas un criminel, n'est pas dangereux et ne portait pas d'arme. Pas du «type athlétique», Me Michaud n'est pas un «gorille menaçant». Or, lors de la perquisition, les policiers étaient quatre. De simples menottes auraient suffi, note le juge.

Le juge Pinard a relevé que, une fois à Parthenais, les enquêteurs ont poursuivi leur interrogatoire de Me Michaud pendant deux ou trois heures en dépit du fait que ce dernier ait réclamé la présence de son avocat.

À la fin de la journée, la SQ a relâché l'avocat sans porter d'accusation contre lui. Le juge Pinard en déduit que la SQ n'avait pas de motifs raisonnables d'arrêter Me Michaud.

Ancien employé du SAIC, Me Michaud était militant dans le camp du NON lors de la campagne référendaire. Son ancien employeur aurait eu des motifs de croire que Me Michaud conservait des documents confidentiels du SAIC à son domicile. La SQ a ainsi obtenu un mandat en ce sens. Le 2 novembre, les enquêteurs de la SQ recherchaient les documents du SAIC décrits dans le mandat de perquisition.

Agendas professionnels, listes des membres du comité du NON de Rosemont et des avocats pour le NON, copie du traité de Maasticht, disquettes, tels sont toutefois les documents que la SQ a saisis.

Or, les documents saisis lors de la perquisition ne découlaient pas du mandat des policiers, constate le juge. «Ces documents ont été emportés parce qu'on espérait y trouver quelque chose d'incriminant après les avoir examinés». Dans le jargon, ce qui s'est passé s'appelle une partie de pêche, poursuit-il.

Au moment de l'audition de la requête, le juge Pinard avait refusé à Me Michaud que sa requête comporte une conclusion lui réservant des recours ultérieurs contre la SQ. Dans sa décision, il lui ouvre la porte pour exercer de tels recours.

Toujours en France, à Poitiers, Me Michaud s'est dit heureux de la décision. «Justice est faite», a-t-il lancé.

Lors de l'audition de la requête, le policier enquêteur de la SQ, Jean Paradis, avait déclaré qu'il déposerait des accusations contre M. Michaud mais qu'il avait «besoin de compléments de preuve».

Hier, la SQ ne s'est pas avancée aussi loin. «L'enquête se poursuit», a commenté l'agent Richard Bourdon.

Cette semaine, Me Desrosiers tentera d'obtenir de la SQ qu'elle détruise les documents et les fiches signalétiques de son client, tel que le lui ordonne la Cour supérieure. Il envisagerait même d'entreprendre des recours civils contre la SQ.

◆ Commission

mette sur pied un programme d'accès à l'égalité à l'intention des personnes handicapées.

M. Di Geovanni réclame enfin que des mesures soient prises pour que les employés de la Commission des droits de la personne jouissent des mêmes droits que les autres citoyens du Québec. C'est-à-dire qu'ils aient la même protection.

Le cas du plaignant n'a pu suivre la procédure normale. Parce qu'il travaille à la Commission.

Généralement, quand un individu a des raisons de croire qu'il a

été victime d'une atteinte à un droit reconnu aux articles 10 à 19 de la Charte des droits et libertés et que ses motifs sont jugés fondés, la Commission des droits de la personne fait enquête.

S'il y a matière à litige, au terme de l'enquête, la Commission s'érige en arbitre entre les parties et peut, par exemple, recommander des correctifs à l'employeur.

Depuis décembre 1990, la Commission peut recommander au plaignant de s'adresser au Tribunal des droits de la personne. Dans un tel cas, la Commission prend fait et cause pour le plaignant et assume les frais de poursuite.

Dans le cas de M. Di Geovanni, la Commission des droits de la personne n'a pas fait enquête. Car elle aurait été jugée et partie.

La Commission a donc déferé l'affaire au Tribunal des droits de la personne. Sans pour autant défrayer les démarches judiciaires.

Le syndicat des employés de la Commission, affilié à la CSN, a accepté d'assumer les frais de la poursuite.

Absent de son bureau, le président de la Commission des droits de la personne, M. Yves Lafontaine, n'a pu être rejoint, hier, pour livrer sa version de cette délicate histoire.

C'est la première fois qu'un employé de la Commission des droits de la personne se retrouve devant le Tribunal des droits de la personne.

M. Geovanni invoque les articles 10 et 16 de la Charte des droits et libertés du Québec. La première disposition interdit notamment la discrimination fondée sur le handicap. Le second article stipule que nul ne peut exercer de discrimination dans l'embauche.

◆ Québec

tannique ont connu des diminutions à cet égard au cours du mois de novembre.

Le Québec vient en troisième place au pays pour le taux de chômage, derrière Terre-Neuve (21,9%) et l'Île du Prince-Édouard (18,1%). La Manitoba et la Saskatchewan, dont le taux a été haussé de moins d'un point, sont les deux seules provinces qui demeurent sous la barre des 10%.

À l'échelle canadienne, 84 000 emplois ont été perdus en novembre pendant que 97 000 nouveaux postes étaient créés. Le taux de chômage a tout de même crû de 0,5 point pour passer à 11,8% en raison de l'augmentation en nombres absolus de la population active.

Par comparaison, ce taux s'élevait à 11,5% à la même époque l'année dernière, et à 7,3% en novembre 1989. Selon Statistique Canada, le Canada comptait ainsi, à la fin du mois de novembre dernier, pas moins de 1 645 000 chômeurs.

Ce sont principalement les jeunes de moins de 25 ans qui subissent les contrecoups du ralentissement économique, avec une hausse de 32 000 chômeurs. Pour cette catégorie de la population, le taux de chômage a grimpé de 1,3 point pour s'établir à 18,4%.

Chez les femmes, 60 000 nouvelles travailleuses ont joint les rangs des sans emploi, une augmentation qui se fait surtout sentir chez les adultes (25 ans et plus). Dans leur cas, le taux de chômage se situe à 10,1%, une progression de 0,7 point. Les hommes adultes, en comparaison, ont affiché un taux stable à 10,8%.

Le commerce (24 000 emplois perdus en un mois) et transports, communications et autres services publics (18 000) sont les secteurs d'activités qui ont été touchés par

une baisse des emplois, mais «ces baisses sont compensées par de légers gains enregistrés dans les autres branches», note le bilan de Statistique Canada. Quant à la nature des emplois créés, elle demeure précaire, l'emploi à temps partiel ayant crû de 2,1% par rapport à novembre 1991. Au cours de la même période, l'emploi à temps plein a chuté de 1%.

De telles données en mains, l'opposition à Ottawa n'allait évidemment pas laisser passer l'occasion de tomber une nouvelle fois à bras raccourcis sur le gouvernement, l'enjoignant tantôt d'annuler la déclaration du ministre des Finances Don Mazankowski, tantôt d'aller devant les Canadiens pour qu'ils décident qui a raison et qui a tort.

Faisant référence au programme d'infrastructures routières annoncé mercredi par M. Mazankowski, le chef libéral a d'abord raillé son vis-à-vis.

«La hausse de 1,6 point du taux de chômage au Québec est la plus forte pour un seul mois depuis qu'il existe des statistiques à cet égard au Québec, a-t-il avancé. Et tout ce que le ministre propose pour s'y attaquer, c'est de réparer deux ponts dans la région de Montréal.» Puis, prenant appui sur les 84 000 emplois perdus au pays au cours du mois de novembre, il a rappelé au ministre que «c'est 4000 nouveaux chômeurs pour chaque jour ouvrable. (Et) pour résoudre ce problème, le ministre a annoncé un programme d'infrastructures qui créera 4000 emplois, mais sur une période de deux ans.»

M. Mazankowski a répondu qu'il était «troublé» par les statistiques, mais il s'est rabattu sur le fait que l'emploi avait augmenté au cours de six des sept derniers mois tout en enterrant son adversaire sous les chiffres.

«77 000 nouveaux emplois ont été créés, 104 000 emplois permanents depuis août. Ce que nous avons ici est l'une des plus fortes augmentations de la population active, soit quelque 89 000 personnes. Bien qu'il y ait eu création d'emplois, l'inclusion dans la population active de ces 89 000 personnes a causé une augmentation de l'assurance-chômage en termes de pourcentage.»

«Je sais que le taux de 11,8% est très dérangeant, mais ce qui est encourageant, c'est qu'il y ait eu 13 000 nouveaux emplois de créés en novembre», s'est-il défendu, ajoutant que les mesures contenues dans son exposé allaient stimuler la croissance et favoriser encore davantage la création d'emplois.

Quant à la différence de tendances prononcée entre le Québec et l'Ontario, la députée libérale Sheila Copps a souligné, en conférence de presse, que l'impact des mises à pied massives annoncées par General Motors, à St. Catharines, et par Dofasco, à Hamilton, allaient certainement ternir le bilan ontarien de décembre.

«Il y a une certaine stabilité en Ontario, mais le taux de chômage y avoisine quand même les 11%. Des taux dans les deux chiffres dans les deux provinces qui sont le moteur de l'économie canadienne, c'est désastreux», a dit Mme Copps.

◆ Économistes

années 30 pour revoir le même contexte, dominé par une montée continue du chômage dans un climat déflationniste.

Statistique Canada a annoncé, hier, une augmentation à 11,8% du taux de chômage au pays en novembre, soit le plus fort taux depuis juillet 1983. Il se situait à 11,3% en octobre. Plus de 1,6 million de Canadiens se cherchaient

un emploi le mois dernier, et 84 000 personnes sont venues gonfler les rangs des chômeurs, l'équivalent de 4000 personnes par journée de travail. Si cette statistique tient compte d'un accroissement de la population active - près de 97 000 personnes ont décidé de faire fi de leur découragement et de tenter de nouveau leur chance sur le marché du travail - seulement 13 000 d'entre eux ont trouvé un emploi.

«Il ne faut pas oublier que le taux d'activité (rapport main-d'oeuvre vs population) est en déclin depuis le début de la récession, a souligné George Saba, économiste en chef du Montréal Trust. En l'absence de cette chute, le taux de chômage annoncé en novembre aurait été de beaucoup supérieur.»

La situation est pire au Québec. Le taux de chômage québécois a bondi de 1,6% entre octobre et novembre, pour atteindre 14,3%. Près de 31 000 Québécois ont perdu leur emploi le mois dernier - «c'est énorme pour un seul mois», lance l'économiste Dominique Vachon, de la Banque Nationale - et 29 000 autres tentaient d'effectuer un retour sur le marché du travail, ajoutant 60 000 noms au nombre des chômeurs dans la province.

Le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, n'a pu s'empêcher de décrier la situation, devenue dramatique. «Il ne s'agit pas d'un pourcentage, le Québec ayant déjà atteint 15,4%, mais d'un nombre record de chômeurs, soit quelque 492 000 au Québec», a-t-il déploré.

Le portrait est assombri par les annonces de mises à pied ont continué à déferler. Jeudi, la CIBC parlait d'une réduction prochaine de 2500 emplois. GM en retranchera 800 à son usine de St. Catharines. Et le CN, qui parle de 10 000 mises à pied, 2000 chez Dofasco, plus de 400 chez Artopeux.

Pendant ce temps, aux États-Unis, la reprise commence à s'installer pour de bon. Le taux de chômage au sud de la frontière a reculé à 7,2% en novembre, après 7,4% en octobre. Plus de 105 000 emplois (non agricoles) ont été créés durant le mois là-bas.

Et en Ontario, on affichait un repli de 0,3%, à 10,9%, du taux de chômage. Environ 18 000 emplois ont été créés dans cette province le mois dernier, parallèlement à une stabilité de la population active.

La situation de l'emploi s'améliore depuis trois mois en Ontario; elle se détériore depuis deux mois au Québec. Depuis le début de 1992, 45 000 emplois ont été perdus au Québec, contre 28 000 en Ontario. «Il faut dire que la situation économique en Ontario s'était dégradée beaucoup plus fortement qu'au Québec».

De plus, si on dénombre 492 000 sans-emplois dans la province, il y en a 578 000 en Ontario.

Mais il s'agit là d'une comparaison désolante, reconnaît Dominique Vachon qui, en guise d'illustration au recul économique plus sévère en Ontario, ajoute: «avant la récession, l'écart entre le taux de chômage à Toronto et celui qui sévissait à Montréal se situait à 4%. En octobre, il ne se situait plus qu'à 0,3%.» Comme Montréal a absorbé le gros de l'augmentation des sans-emplois en novembre au Québec, avec un taux passant de 12,8 à 13,6%, l'écart a été creusé à 1,4%.

Gilles Soucy tient à faire une mise en garde. «Il faut faire attention à la volatilité des résultats de l'enquête. Surtout, il est difficile de conclure à partir d'une seule don-

née mensuelle.» Cette retenue étant faite, l'économiste en chef de Desjardins attribue la piètre performance du Québec au chapitre de l'emploi à une conjoncture économique différente. «Nous prévoyons, cette année, une croissance de 0,2% seulement du PIB québécois, comparativement à une augmentation de 1,2% pour le Canada. C'est toute une différence!»

Cette différence, M. Soucy l'attribue à une série de facteurs. Il pointe du doigt la construction résidentielle, qui s'inscrit en baisse dans la province alors qu'elle reprend dans le reste du Canada. «N'oublions pas, non plus, qu'au cours des deux dernières années, les ajouts et augmentations de taxes ont été plus élevés ici que dans les autres provinces.» Et il y a la politique fiscale du gouvernement ontarien, axée résolument autour des stimulants à une reprise, au prix d'un déficit budgétaire de 15 milliards \$. «Ils vont devoir payer plus tard», nuance Gilles Soucy.

S'ajoute à cette liste le temps de réaction, beaucoup plus court en Ontario qu'au Québec, à une reprise économique aux États-Unis.

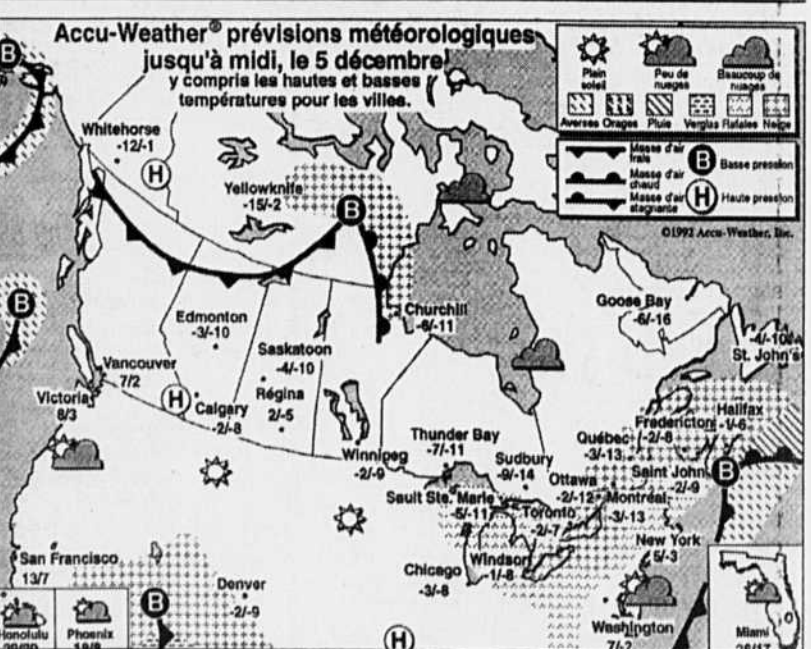
Une autre source de faible consolation découle d'une comparaison entre la récession actuelle et celle de 1981-1982, qui a vu le taux de chômage au Québec atteindre son sommet à 15,4%. En 15 mois entre 1981 et 1982, le Québec a dû jongler avec 227 000 pertes d'emplois. D'avril 1990 à novembre 1992, ces pertes se chiffrent à 159 000. «Si le nombre est moindre, la nature des emplois perdus est différente. La récession actuelle, avec son lot de faillites, a ceci de pernicieux que la caractéristique des pertes d'emplois est, pour la grande majorité, permanente alors qu'il était temporaire en 1981-1982.»

Les économistes consultés croient cependant que le pire est derrière nous, que le creux est atteint. «La reprise économique aux États-Unis, que les statistiques ne cessent de confirmer, va se répercuter sur le Canada.» Gilles Soucy parle d'une croissance de l'ordre de 3,4% du PIB canadien l'an prochain et d'une accélération de la création d'emplois, sans modification toutefois du taux de chômage. «L'alimentation va provenir des PME et non des grandes entreprises, qui vont poursuivre leur rationalisation à un rythme moindre cependant, l'an prochain.»

À cela s'ajoute l'augmentation observée de la population active en novembre. «L'accroissement du taux d'activité peut traduire l'espoir renouvelé de pouvoir dénicher un emploi, un espoir nourri par la reprise américaine», a fait remarquer George Saba.



LA METEO



Situation générale: Vendredi grâce à une crête barométrique le soleil devrait briller la majeure partie de la journée à l'exception des régions du nord-ouest québécois où on prévoit un enneigement.

Samedi un système du Mid-West américain apportera des averse de pluie sur l'ouest du Québec. Sur les régions au nord et à l'est on prévoit de la neige plus tard dans la journée.

MONTREAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: zéro. Demain: nuageux avec 60% de probabilité d'averses. Max. 5. Ventoux.

QUEBEC

Abitibi, Témiscamingue: enneigement. Neige. Risque de pluie verglaçante en soirée.

Max.: 2. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: pluie. Risque de pluie verglaçante le matin. Max.: 2. Ventoux.

Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -2. Demain: nuageux avec 60% de probabilité d'averses. Max.: 4. Ventoux.

La Tuque: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -2. Demain: nuageux. Risque de pluie verglaçante. Max.: 0. Ventoux.

Ottawa, Hull, Cornwall: ensoleillé avec passages nuageux. Enneigement en soirée. Max.: 0. Vents de 15 à 30 km/h en après-midi. Demain: nuageux avec 70% de probabilité d'averses. Max.: 5. Ventoux.

Québec: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -3. Demain: averse de neige. Risque de pluie verglaçante. Max.: -2. Ventoux.

Trois-Rivières, Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -1. Demain: averse de neige se changeant en averse de pluie. Max.: 4. Ventoux.

Estrie, Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -1. Demain: averse de neige. Risque de pluie verglaçante. Max.: -2. Ventoux.

Sept-Îles: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -5. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: enneigement suivi de 70% probabilité de neige. 0. Max.: -4.

Secteur de Natashquan et à l'est: Demain: ensoleillé avec passages nuageux. 15. Max.: 5.

Source: Environnement Canada

★ ★ ★ ★ ★

RÉDACTEURS EN CHEF

Le samedi à 18 h

Animée par Francine Pelletier, une émission qui réunit, chaque semaine, journalistes, politologues et diplomates des cinq continents pour un tour d'horizon des grands événements dans le monde.

Diffusé au Canada, aux États-Unis, en Amérique latine et dans les Caraïbes, c'est un débat sur l'actualité. À TV5, câble 15*

Produit par Larry Shapiro – Les Affaires Mondiales en collaboration avec TV5.

★ ★ ★ ★ ★

LA TÉLÉVISION INTERNATIONALE

Peut varier. Consultez votre câblodistributeur.

TOUT UN DÉBAT!

Coup de pouce de l'État à l'Institut Armand Frappier

LAVAL (PC) — L'Institut Armand-Frappier, de Laval, pourra compter sur l'appui du gouvernement du Québec pour poursuivre son programme de recherche et développement dans le secteur très prometteur de la microbiologie environnementale.

En conférence de presse, hier, Mme Lise Bacon - à son triple titre de vice-première ministre, de ministre de l'Énergie et des Ressources, et de députée de la région -, annonçait que le module de microbiologie de l'environnement de l'Institut recevait la «reconnaissance» d'une société d'État pour «intensifier ses activités de recherche visant une application industrielle».

A ce titre, le module pourra compter sur les ressources financières et techniques du gouvernement, via le Centre québécois de valorisation de la biomasse, une société d'État qui ne possède ni laboratoires ni chercheurs, mais qui distribue les subventions au mérite à des équipes déjà formées dans les universités.

La microbiologie environnementale concentre ses efforts sur les procédés de dépollution utilisant les microorganismes - principalement les bactéries. Certains de ces microorganismes dégradent les composés toxiques sans laisser de résidus polluants.

Le Centre de recherche en microbiologie appliquée de l'Institut Armand-Frappier - fondé en 1938 mais affilié depuis 1972 au réseau des Universités du Québec -, est déjà engagé dans divers programmes de recherche. Sa «reconnaissance» par la société d'État lui permettra de poursuivre ses travaux.

Le Dr Dieter Kluepfel, directeur du Centre de recherche en microbiologie appliquée, a expliqué quelques-uns de ces programmes qui sont menés en partenariat avec l'industrie:

— le bioblanchiment du papier par des enzymes, pour remplacer le chlore, un des plus importants polluants des effluents des papeteries (en collaboration avec la papeterie ICI);

— traitement des eaux usées, par exemple d'usines de pâtes et papier thermomécaniques, mais aussi des municipalités, de l'agriculture (lisiers de porcs);

— décontamination des sols avec l'utilisation de microorganismes pour la dégradation des hydrocarbures (en partenariat avec Shell, pour ses sols contaminés à sa raffinerie de l'Est de Montréal);

— dégradation microbiologique des composés aromatiques chlorés, «relativement récalcitrants», qui sont souvent utilisés comme préservatifs du bois (collaboration avec Hydro-Québec, pour ses poteaux enduits de pentachlorophénol);

— dégradation des eaux de lixiviation, qui fuient parfois des sites d'enfouissement, et qui peuvent être extrêmement contaminés par des composés toxiques et des métaux lourds. «La réglementation n'est pas très claire à ce sujet au Québec», remarque le Dr Kluepfel.

L'ennui, c'est qu'il faut souvent plusieurs microorganismes pour effectuer efficacement le travail. «On pense en général qu'un microorganisme un ou organisme peut tout faire seul. La vie est beaucoup plus complexe que ça. Et la microbiologie encore plus», rappelle le Dr Kluepfel.

EN BREF

Onu: poste important pour une Canadienne

OTTAWA (PC) — Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a nommé une Canadienne, hier, pour succéder à M. Mostafa Tolba à la direction du Programme pour l'environnement. La nomination de Mme Elizabeth Dowdeswell, qui est actuellement sous-ministre adjointe de l'Environnement, doit cependant être ratifiée par l'Assemblée générale avant d'être officielle. Mme Dowdeswell dirige, à Toronto, le Service de l'environnement atmosphérique. Une représentante du Club Sierra, Louise Comeau, a dit de Mme Dowdeswell qu'elle était très respectée dans les milieux environnementalistes. Elle s'est dite surprise qu'un second poste d'importance soit accordé à une Canadienne, peu de temps après que M. Maurice Strong, un Canadien, eut terminé l'organisation du Sommet de la Terre. Mme Dowdeswell était présidente de la délégation canadienne qui a négocié la récente convention sur les changements climatiques. Elle a également participé aux débats pour hâter l'élimination des substances qui réduisent la couche d'ozone. Pour Mme Einar Murchison, des Amis de la Terre, cette nomination «montre la réputation que nous (les Canadiens) avons acquise à l'étranger». M. Tolba, un scientifique égyptien, a dirigé le Programme des Nations unies pour l'environnement pendant 10 ans.

Collaboration

(PC) — Les villes de Montréal et de Laval vont collaborer au projet de recherche d'une équipe de l'École polytechnique de l'Université de Montréal visant à améliorer la qualité de l'eau potable. La Presse Canadienne a erronément écrit mercredi qu'il s'agissait des villes de Montréal et Longueuil.



PHOTOS AP
Pendant que les cadavres d'oiseaux, de poissons et de crustacés s'accumulent le long des côtes espagnoles, les pompiers ont combattu une bonne partie de la journée le feu qui s'était répandu dans les nappes de pétrole.

Après l'incendie, une menaçante marée noire

LA COROGNE (AP) — Après avoir fait rage toute la nuit, l'incendie à bord du pétrolier grec L'Aegean Sea, qui s'était échoué jeudi à l'entrée du port de La Corogne, dans le nord-ouest de l'Espagne, s'est finalement éteint hier matin.

Mais la région reste menacée par une marée noire d'au moins 26 kilomètres-carrés de superficie. L'Aegean Sea était chargé de 80 000 tonnes de pétrole brut.

Les autorités enquêtaient toujours hier sur les causes de l'accident, qui s'est produit par temps de brouillard et à un moment où la mer était très mauvaise. Le capitaine du pétrolier, Constantine Stavrides, a été placé en détention jeudi soir, pour être interrogé. Les 28 autres membres d'équipage — 14 Grecs et 14 Philippins — ont été assignés à résidence dans un hôtel en attendant que les autorités puissent entendre leurs déclarations. La marine marchande doit participer à l'enquête.

Dans la matinée, les vents ont poussé la nappe de pétrole vers le quartier résidentiel de Monte Alto, contraignant les pompiers à répandre de la mousse sur les vagues. Mais les vents ont rapidement changé de direction et la marée noire, surmontée de nuages de fumée, est repartie vers le large.

Les autorités locales n'ont pas ordonné de nouvelles évacuations, mais les écoles sont restées fermées hier. Quelque 300 personnes qui avaient dû être évacuées jeudi ont été autorisées à regagner leur domicile.

Les conséquences écologiques de la marée noire restent pour l'instant encore difficiles à déterminer. «Les premiers oiseaux recouverts de pétrole font leur apparition le long de la côte», a déclaré Raul Garcia, membre d'une association écologiste locale, Bio Topo.

Des équipes ont été mises en place pour passer la côte au peigne fin. «Il est trop tôt pour évaluer l'impact de la marée noire, mais les premières indications donnent à penser que cela va être un désastre.»

C'est la troisième fois en 16 ans qu'une importante marée noire se produit dans la région. Cette marée noire menace les oiseaux, les poissons et les dauphins au large des côtes septentrionales de l'Espagne, a déclaré par ailleurs, hier, l'association de protection de l'environnement WWF.

«La marée noire, provoquée par le naufrage d'un pétrolier transportant 80.000 tonnes de brut, ravage les écosystèmes de la côte», a déclaré WWF dans un communiqué.

«Les premières victimes visibles sont des dizaines de milliers d'oiseaux migrateurs», a ajouté l'association.

Le WWF a mis en place un groupe d'experts chargé de coordonner les opérations des associations locales de protection de l'environnement. Les dégâts subis par la faune marine risquent d'être irréversibles à long terme, et d'avoir des conséquences désastreuses sur l'économie de la région, basée sur la pêche», affirme WWF.

Se déplacer au centre-ville, c'est pas un cadeau?

Prenez l'autobus et le métro!

Des déplacements sans correspondance!

Depuis le 9 novembre, il est plus facile d'aller partout au centre-ville sans correspondance grâce aux deux nouvelles lignes d'autobus que la STCUM a créées et aux modifications qu'elle a apportées au parcours de quatre lignes existantes. Vous qui connaissez déjà la rapidité du métro, découvrez dès aujourd'hui l'efficacité des nouvelles lignes 19 - Sainte-Catherine / Bonsecours et 38 - Ville-Marie, et des lignes améliorées 14 - Amherst, 35 - Notre-Dame, 150 - René-Lévesque et 26 - Vieux-Montréal / Vieux-Port!

Deux fois plus d'autobus sur les grandes artères!

Toutes ces améliorations permettent à la STCUM de doubler la fréquence des autobus sur les artères les plus importantes du centre-ville: Sainte-Catherine, de Maisonneuve, Jeanne-Mance, Saint-Urbain et Peel. Vous êtes donc assuré d'un service plus efficace que jamais.



Un nouveau plan «Centre-ville»!

Afin de vous permettre de connaître toutes les possibilités de son service de transport en commun au centre-ville, la STCUM met à votre disposition un nouveau plan «Centre-ville», que vous pouvez vous procurer à la Station-service de la STCUM, située au métro Berri-UQAM, ou en appelant au 280-5656.

Ne manquez pas le passage de l'escouade STCUM: elle a des cadeaux pour vous!

Deux autobus spécialement identifiés parcourront le centre-ville durant la semaine du 7 décembre, avec, à leur bord, une escouade STCUM. Celle-ci vous donnera toutes les explications relatives au service de transport en commun du centre-ville. Par la même occasion, les membres de l'escouade STCUM vous donneront un plan «Centre-ville»

et vous pourriez être l'un des 2 000 gagnants d'une lixière de tickets qui donne droit à six déplacements à bord du métro ou de l'autobus. Vous pourrez rencontrer les membres des escouades STCUM, entre 10 h et 14 h, aux endroits suivants: **lundi**: Tour IBM / Laurentienne, Square Berri-UQAM; **mardi**: Complexes Desjardins et Guy-Favreau, Place Bonaventure; **mercredi**: Guy / Sainte-Catherine, Tour de la Banque Nationale / Bell Canada; **jeudi**: Place Ville-Marie, Place Jacques-Cartier; **vendredi**: Peel / Sainte-Catherine, Place Alexis-Nihon. Le **samedi** 12 décembre, les escouades STCUM seront, entre 10 h et 16 h, aux endroits suivants: rue Sainte-Catherine en face de La Baie; rue Sainte-Catherine en face du centre Eaton; rue Sainte-Catherine en face des Promenades de la Cathédrale.

PLACE DUPUIS	14, 15, 26, 150	Berri / UQAM
COMPLEXE DESJARDINS	14, 15, 19, 55, 80, 150	Place des Arts
PROMENADES DE LA CATHÉDRALE PLACE MONTREAL TRUST	15, 19	Mc Gill
COURS MONT-ROYAL	15, 19, 38	Peel
FAUBOURG SAINTE-CATHERINE	15, 19, 35	Guy-Concordia
PLACE BONAVENTURE LE 1000 LAGAUCHETIERE	38	Bonaventure

A-U-T-O-B-U-S

PRENDRE LE MÉTRO ET L'AUTOBUS, C'EST INTELLIGENT.

**NOUS AVONS REMPORTÉ
LE PRIX DE L'EXCELLENCE POUR LA PUBLICITÉ
ET LA DIVERSITÉ ETHNIQUE.
POURTANT NOUS N'AVONS FAIT
QUE NOTRE MÉTIER.**

Japonaise, haïtienne
ou italienne, peu importe
la nationalité de notre clientèle,
nous croyons qu'il est
tout naturel de la représenter
dans notre publicité.

Et en tant que professionnels,
nous sommes fiers
de la servir sans discrimination
de race, de culture
ou de langue.

En fait, quand tous
les annonceurs feront de même,
ce trophée n'aura plus
de raison d'être.

Ce jour là, c'est le Québec entier
qui sera gagnant.



METRO

PROFESSION:ÉPICIER

POLITIQUE

Commerce interprovincial: fédéral et provinciaux s'entendent sur une nouvelle approche

Suzanne Dansereau
de la Presse canadienne

TORONTO (PC) — Au terme d'une rencontre de deux jours à Toronto, les ministres fédéral et provinciaux du Commerce se sont entendus pour adopter une nouvelle approche globale en vue de l'élimination des



Michael Wilson: «En un an, nous aurons assez de temps pour signer une entente de libre-échange interprovincial.»

barrières au commerce interprovincial.

Cette approche devrait mener à des négociations multilatérales dès juin 1993 et à la signature d'un accord global de libre-échange entre les provinces d'ici le 30 juin 1994, a annoncé fièrement, hier, le ministre canadien Michael Wilson.

Un an plus tard, soit en juin 1995, la réglementation devrait être en place et les barrières, éliminées, espère-t-il.

L'approche «globale» signifie que, dorénavant, les provinces ne négocieront plus d'accords à la pièce — comme ceux qu'elles viennent de signer pour la bière et les achats gouvernementaux — mais plutôt un accord global de libéralisation du commerce touchant le plus de biens et de services possible.

L'approche est la même que celle adoptée dans l'ALENA (l'Accord de libre-échange nord-américain) ou même dans le défunt accord de Charlottetown.

«Tout est négociable. Et on ne s'entend pas sur rien si on ne s'entend pas sur tout», a expliqué le ministre Wilson.

Les ministres devront dans un premier temps obtenir l'autorisation de leur cabinets respectifs pour négocier un accord global. Et les cabinets de chaque gouvernements

provinciaux devront dresser la liste des biens et services qu'ils consentent à mettre sur la table.

Pour ce qui est du Québec, la tâche du ministre Gérard Tremblay ne sera pas si facile. Il devra convaincre le ministre du Travail Norm Cherry de mettre sur la table l'épineux dossier de la construction. Une foule de sujets sont délicats et touchent plusieurs ministères, dont l'agriculture, la main-d'œuvre, l'environnement, etc... En Ontario, le problème sera d'inclure le commerce du vin dans la liste.

M. Tremblay disait hier qu'il était possible que Québec signe d'ici 1994 des ententes bilatérales dans certains domaines, dont une entente sur la mobilité de la main-d'œuvre dans la construction avec le Nouveau-Brunswick et une entente sur le commerce du vin avec l'Ontario et la Colombie-Britannique.

L'étendue de la liste sera le premier test de bonne volonté des gouvernements provinciaux. Le ministre fédéral Michael Wilson admettait hier qu'il n'avait pas de pouvoir là-dessus: «C'est mon souhait le plus profond» de voir que les listes seront les plus étendues possible, disait-il.

Les négociations devraient débuter en juin 1993 et durer un an.

«On a conclu l'ALENA en 14 mois, je crois qu'en un an, nous aurons assez de temps pour signer une entente de libre-échange interprovincial», a lancé M. Wilson.

Ce «déblocage» dans ce dossier délicat — qui était sur la table des conférences fédérales-provinciales depuis 1986 — survient à un moment où la pression du milieu des affaires est tellement grande sur les gouvernements provinciaux et fédéral qu'ils n'ont plus le choix que d'aller de l'avant avec l'abolition de leurs barrières.

Récemment, l'Association des manufacturiers du Canada publiait une étude disant que les barrières au commerce interprovincial faisaient perdre près de 6,5 milliards \$ aux Canadiens — gouvernements et contribuables.

Avant-hier, la Chambre de commerce du Canada proposait la mise sur pied d'un bureau autonome pour s'occuper de l'élimination des barrières interprovinciales, disant que les gouvernements «manquent de volonté politique».

Aujourd'hui, «nous leur prouvons le contraire», a répondu M. Wilson.

Un bureau autonome n'aurait pas pu être aussi efficace, parce que, de toutes façons, il revient aux provinces de modifier les lois et règlements qui nuisent au libre com-

Parizeau accuse Bourassa d'être incapable de relever l'économie

Il lui suggère de déclencher au plus vite des élections générales

Michel Venne
de notre bureau de Québec

ACCUSANT le premier ministre d'être incapable de relever l'économie, le chef du Parti québécois M. Jacques Parizeau lui a suggéré hier de démissionner et de déclencher vite des élections générales.

Selon le chef péquiste, les chiffres publiés hier montrant que le Québec compte 60 000 chômeurs de plus en un mois, «sont l'expression de la faillite de tout ce qu'il fait depuis un bon bout de temps», a-t-il déclaré dans un débat acrimonieux hier à l'Assemblée nationale.

«Si le premier ministre, ajoute-t-il, n'arrive pas à ouvrir des perspectives, à améliorer la situation assez rapidement, est-ce qu'il serait disposé à quitter ses fonctions, à demander des élections et à faire en sorte qu'on puisse remplacer ce gouvernement qui est en train de faire la preuve de son inefficacité?»

M. Robert Bourassa a répliqué en mettant en doute la capacité de son vis-à-vis de faire mieux que lui pour la relance de l'économie dans le contexte actuel. D'autant plus que M. Parizeau propose de faire porter les prochaines élections sur la souveraineté, une perspective qui, aux yeux du premier ministre, risque de nuire plus qu'elle n'aide au relèvement de l'économie québécoise.

Le chef du gouvernement a d'ailleurs mis au défi M. Parizeau de l'affronter dans un face-à-face à l'Assemblée nationale pour «montrer respectivement de part et d'autre quels sont les moyens» proposés pour solutionner les problèmes.

«Nous traversons une période de désindustrialisation qui affecte le Québec, on le voit, et qui affecte l'Ontario», a plaidé M. Bourassa. Nous traversons une période de mutation économique profonde, et nous



Le chef du PQ, Jacques Parizeau, a accusé hier le premier ministre Robert Bourassa de jeter de la poudre aux yeux des Québécois en annonçant depuis quelques jours «des centaines de millions qui ne sont pas dépensés».

prenons toutes les mesures pour y faire face».

Le premier ministre rappelle que le gouvernement a annoncé dans les trois derniers budgets une série de mesures pour la PME, la technologie, la recherche. «Nous avons obtenu certains succès, dit-il. Mais

beaucoup reste à faire et nous en sommes conscients».

Les deux leaders politiques ont eu un long échange sur le sujet, M. Parizeau accusant son vis-à-vis de jeter de la poudre aux yeux des Québécois, en annonçant, depuis quelques jours, «des centaines de

millions qui ne sont pas dépensés» en ajoutant des crédits dans des programmes comme le Fonds de développement technologique «dont une fraction seulement de l'argent a été dépensée en cinq ans». «C'est se moquer du monde», dit-il.

M. Bourassa a reproché à M. Parizeau d'être injuste et l'a enjoint de «faire preuve d'un minimum de responsabilité», en égrenant quelques chiffres: des investissements de 655 millions annoncés grâce au FDT, 52 millions en rabais de taxes sur l'essence annoncés la semaine dernière pour les camionneurs: «Ce n'est pas de la poudre aux yeux, ça».

Ils se sont ensuite opposés sur l'interprétation à donner aux chiffres d'hier.

M. Parizeau a fait valoir qu'en un mois, le nombre d'emplois au Québec a baissé de 31 000 alors qu'il a progressé de 22 000 en Ontario et de 43 000 dans le reste du Canada. Il note que le niveau d'emploi est à son plus haut depuis 13 mois dans les Maritimes, à son plus haut depuis cinq mois en Ontario, et à son plus bas depuis deux ans et demi au Québec.

Selon lui, cela montre qu'il y a «quelque chose de grave et de particulier au Québec» et qu'il va falloir pour y faire face «plus que quelques petites mesures sans beaucoup de portée».

M. Bourassa souligne que si l'on compare les taux de chômage il faut tenir compte du fait qu'au cours du dernier mois, le nombre de personnes qui se sont inscrites au marché du travail a augmenté au Québec pour diminuer en Ontario.

Il ajoute que «si nous jetons un regard sur quelques mois, par exemple les six derniers mois, la détérioration, par rapport à celle d'autres régions, est moins forte au Québec. Puis il cite en exemple les récentes annonces de mises à pied dans le secteur automobile en Ontario».

Le premier ministre devrait être élu au suffrage universel, affirme le député Saint-Roch

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

LE PREMIER ministre du Québec devrait être élu au suffrage universel, opine le député indépendant de Drummond.

M. Jean-Guy Saint-Roch est même d'avis que la réforme des institutions parlementaires devrait être préalable à la relance éventuelle des négociations constitutionnelles.

Fort de son expérience de sept ans à l'Assemblée nationale, où il fut tour à tour vice-président de Commission (Aménagement et équipements), adjoint parlementaire au Travail et aux Affaires culturelles, le député est d'avis que la revalorisation parlementaire s'impose de toute urgence.

Ainsi, dit-il en entrevue avec LE DEVOIR, le premier ministre et le vice-premier ministre devraient être élus par l'ensemble des Québécois. Tandis que le premier jouerait le rôle de président, chargé d'arbitrer les

débats et de dégager les consensus, le second serait commis à la gestion quotidienne. Cette réforme, qui se situe à mi-chemin de ce qui existe en France et aux États-Unis, devrait être assortie de l'imputabilité des grands gestionnaires de l'État devant les députés.

Ceux-ci, en retour, devraient être dégagés de la ligne partisane et voter en toute liberté, sans crainte de représailles, sauf pour l'adoption du discours inaugural des sessions et le budget annuel du gouvernement. De la sorte, le député serait d'abord et avant tout le représentant de ses électeurs, avant d'être l'outil d'un parti.

M. Saint-Roch, devenu aussi volubile qu'il était discret depuis décembre 1985, confie qu'il lui est arrivé à deux reprises de s'écarter dans son bureau, pour ne pas avoir à voter contre le gouvernement: la première fois, c'était justement à propos de la loi sur les heures d'ouverture des établissements commerciaux, il y a deux ans; la seconde, c'était au sujet de la CSST. Comme député ministériel, il n'avait pas de voix propre, ce qui ne devrait pas être le cas en saine démocratie. Des votes libres délieraient bien des voix, soutient-il avec conviction, celles des députés qui veulent être des chefs de file et vraiment représenter leurs commettants.

Mais il n'est pas facile de changer les attitudes et les mentalités. Le député de Drummond estime qu'en dépit de ses lacunes, le rapport Poulin et le projet de loi 198 qui en est résulté allaient dans le sens de la revalorisation parlementaire. Mais les deux sont restés en plan, de même que le

projet 197, sous prétexte qu'abolir le déficit au compte courant allait à l'encontre des prérogatives des ministres qui, seuls, peuvent engager les fonds de l'État. M. Saint-Roch n'en reste pas moins convaincu que la taille du conseil des ministres devrait être réduite de 30 à 21, tout en ménageant une transition et la mettant en oeuvre lors de la formation du prochain gouvernement, après les élections de 1993 ou de 1994. La responsabilité dite ministérielle devrait être partagée avec les gestionnaires, quitte à ce que les ministres doivent rendre compte de leurs faits et gestes après qu'ils sont informés de situations à corriger. La reddition de comptes devrait s'étendre à la machine administrative.

Les députés ministériels proposaient par ailleurs une réflexion en profondeur sur toute la fiscalité, directe et indirecte. Hélas, le forum qui vient d'être annoncé par les ministres Levesque et Johnson est fort loin de ce large objectif, estime le député. Il faut aller au fond des choses, ajoute-t-il, autrement, vos petits-fils et les miens paieront longtemps nos erreurs d'aujourd'hui. «Pour moi, emprunter à long terme pour payer l'épicerie, les affaires courantes, c'est un crime, rien de moins.» Le Québec a trois ans pour rectifier le tir, sinon l'argentisation de la guette dangereusement.

Ayant lui-même été adjoint parlementaire (des ministres Yves Séguin, Normand Cherry, Liza Frullati-Hébert) pendant plus de trois ans, M. Saint-Roch croit que cette fonction devrait être revalorisée, pour utiliser à plein le potentiel des députés et ne pas le laisser au hasard des

velléités ministérielles. Il en parle d'autant plus à l'aise que, dès 1984, avant même d'être choisi candidat libéral, il avait dit à M. Bourassa qu'il ne voulait pas être ministre, pour avoir les mains libres et mieux remplir son triple rôle de député: législateur, contrôleur et surveillant des fonds publics, ombudsman et intermédiaire de ses concitoyens. En quittant le caucus, il a aussi perdu son poste d'adjoint et 12,000 \$ annuels d'émoluments.

Le député déplore par ailleurs ce qu'il appelle le «glissement» du pouvoir qui, à son avis, a commencé à la mi-août 1989, avec le déclenchement de la campagne électorale. Il utilise une image de football: durant le premier mandat, les députés étaient les joueurs de lignes, les ministres, les porteurs de ballon, et le premier ministre, au centre, jouait le quart-arrière. L'objectif: les buts. Il y avait de la collégialité. Mais ça a dévié depuis: le premier ministre annonce un jeu à droite, il tourne à gauche, il y a distorsion, concentration de pouvoir. Les projets de loi sont présentés en cascade aux ministères, on gouverne au pif, sans plan ou patron de match. Il y a de la grogne et du mécontentement, la vapeur monte. L'usure du pouvoir se fait sentir.

Heureux député indépendant désormais, il se regarde dans le miroir, le matin, et n'est pas mécontent de ses décisions, au contraire.

Né à Saint-Hyacinthe en 1940, M. Saint-Roch est un chimiste en textiles. De 1962 à 1976, il fut à l'emploi de Dominion Textile, à Magog puis à Valleyfield. De 1976 à son élection, il fut à l'emploi de Celanese Canada, à Drummondville.

Valcourt prévoit discuter de formation et de main-d'oeuvre avec les provinces dès janvier

Pierre April
de la Presse canadienne

QUÉBEC (PC) — Le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, Bernard Valcourt, prévoit discuter de formation et de main-d'œuvre avec ses homologues provinciaux dès janvier, mais prévient qu'il ne faut pas s'attendre à la disparition complète des chevauchements entre les deux ordres de gouvernement.

«Il faut essayer de voir de quelle façon on peut mieux coordonner nos programmes pour éviter les doublons», a précisé hier le ministre au cours d'une brève entrevue. Cependant, il y a des chevauchements qui vont toujours exister, même si je pense qu'ils peuvent être exercés à des coûts moindres pour les payeurs de taxes.

Puisque l'Accord de Charlottetown a été rejeté le 26 octobre et que M. Valcourt affirme, comme son gouvernement, ne plus vouloir parler de constitution, «tout cela devra se faire à l'intérieur de l'ordre constitutionnel actuel».

«Il faut trouver une formule qui permettra de mieux servir les gens et d'obtenir un meilleur rendement pour les taxes payées», a souligné M. Valcourt.

«Moi, je ne veux plus parler de constitution, a-t-il poursuivi, mais il y a assez de flexibilité dans notre régime actuel pour nous permettre de trouver une formule avantageuse pour tout le monde.»

Dès janvier, le ministre fédéral rencontrera ses homologues provin-

ciaux «pour rechercher cette solution qui sera à l'avantage du Québec autant que du Canada».

Le ministre a expliqué que son gouvernement continuait de favoriser une forme de guichet unique pour dispenser les services. «Nous y croyons parce que ça veut dire que le contribuable serait mieux servi».

Toutefois, le fédéral et le provincial devront y être représentés.

«Il faut trouver un moyen qui permettra aux contribuables de recevoir un maximum de services de la part de ses deux gouvernements», a-t-il précisé.

Il n'est pas question non plus

d'autonomie dans la formation et la main-d'œuvre pour les provinces.

«La formule de transfert, a déclaré M. Valcourt, ne doit aucunement remettre en cause le pouvoir de dépenser du fédéral.»

Le ministre a aussi confié que les négociations futures dans ce dossier pourraient impliquer des déplacements de fonctionnaires, «que des tâches pourraient être assumées par un ou l'autre des niveaux de gouvernement».

M. Valcourt a conclu en admettant qu'il est vrai que l'éducation relève des provinces «et que la formation relève de l'éducation».

Le Canada accueillera moins de réfugiés

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Immigration Bernard Valcourt a provoqué de nouveaux remous hier, en annonçant que le gouvernement fédéral va couper, l'année prochaine, dans le nombre de réfugiés qui pourront entrer au Canada.

Alors qu'initialement, Ottawa comptait accepter 58 000 réfugiés en 1993, le ministre Valcourt parle maintenant de 44 000. Par contre, le gouvernement fédéral compte augmenter le nombre d'immigrants désirant s'installer pour affaires au Canada.

«Il est clair que les priorités (du fédéral) sont les affaires. Les intérêts humanitaires viennent en seconde position», a affirmé David Matas, président du Conseil canadien pour les réfugiés.

Le nombre total d'immigrants demeure inchangé pour 1993, soit

250 000 — un nombre qui a été déterminé il y a deux ans, lorsque le gouvernement a amorcé un programme d'immigration échelonné sur cinq ans. Ottawa estime que 218 000 immigrants, dont 37 000 réfugiés, seront entrés au Canada en 1992.

Le ministre Valcourt n'a fait aucun commentaire, hier, après avoir déposé aux Communes le programme d'immigration pour 1993. Des représentants du gouvernement ont toutefois mentionné que la récession au pays est, entre autres, responsable de la diminution du nombre de réfugiés. Selon Carolyn Hackman, porte-parole du ministère de l'Immigration, la récession signifie en effet que les Canadiens ayant les moyens de répondre d'un réfugié sont moins nombreux que par le passé.

A V I S

Hydro-Québec invite le grand public à une soirée d'information sur la Proposition de plan de développement 1993.

La présentation portera principalement sur les éléments suivants :

- Les orientations proposées en matière de service
- Les orientations proposées concernant le prix de l'électricité
- Les options à long terme de l'offre et de la demande d'électricité
- les orientations proposées en matière d'offre et de demande d'électricité

Cette rencontre aura lieu :

Le 9 décembre à 19 h

Hôtel du Parc
3625, avenue du Parc
Salon du Parc, niveau «C»

Pour plus d'information : Serge Séguin
Hydro-Québec
Région Saint-Laurent
Tél.: 858-8007

LES SPORTS

Eric Lindros recherché par la police

Accusé de voies de fait présumées

OSHAWA, Ont. (PC) — Un mandat d'arrestation a été émis à l'endroit du hockeyeur Eric Lindros, recherché pour agression après qu'une femme eut logé une plainte contre un homme qui lui aurait donné un coup et craché à la figure, a fait savoir la police, vendredi.

L'agent Jim Grimley a indiqué que le mandat a été émis après qu'une femme de 24 ans, originaire de Whitby, en Ontario, eut déposé une plainte à la police de la région de Durham au sujet de l'incident, qui se serait produit dimanche dernier dans un bar de Whitby, à l'est de Toronto.

Selon l'agent, la plaignante a affirmé que l'agresseur voulait plus d'espace sur le plancher de danse. Elle a dit qu'il lui a donné un coup de coude et que comme elle ne bougeait pas, il lui a versé de la bière sur la tête. La femme a notamment déclaré aux policiers: «Je me suis tournée pour lui faire face et il m'a crachée une gorgée de bière à la figure.»

L'agent Grimley a ajouté que la femme, qu'il n'a pas voulu nommer, a dit aux enquêteurs que plusieurs jeunes hommes ont ensuite versé de la bière sur elle au même bar, le KookKoo Bananas.

La police s'efforçait toujours hier de rejoindre Lindros, âgé de 19 ans, qui joue au sein des Flyers de Philadelphie. Il s'agit de sa première saison dans la Ligue nationale. Connu pour son style agressif sur la glace, il avait d'abord été recruté par les Nordiques de Québec, mais a été échangé aux Flyers plus d'un an plus tard, après avoir refusé de jouer au Québec. Il est originaire de London, en Ontario.

Les Flyers jouent à Ottawa ce soir, mais Eric Lindros n'y participe pas, à cause d'une blessure au genou.

Demers doit modifier ses plans

Brian Bellows et Gilbert Dionne sont blessés

Guy Robillard

de la Presse canadienne

WINNIPEG — Jacques Demers souhaitait passer un message à certains joueurs qu'il n'a pas voulu nommer en leur annonçant à la dernière minute qu'ils n'affronteraient pas les Jets, ce soir, à Winnipeg. Mais des blessures à Brian Bellows et Gilbert Dionne, deux cas qualifiés de «très douteux», pourraient le forcer à modifier ses plans.

Au moins un défenseur aura cependant une mauvaise surprise puisque le retour de Jean-Jacques Daigneault, qui était légèrement blessé à un genou, a été confirmé. Sean Hill est également disponible et Demers a reconfirmé la présence d'André Racicot devant le filet.

Bellows souffrait encore de raideurs au cou, résultat d'une charge de Gord Roberts qui l'a empêché de compléter le match à Boston et qui risque maintenant de lui faire rater un premier match en quatre ans. Quant à Dionne, il ne pouvait plus lancer et il devait se rendre à l'hôpital après le court exercice d'hier pour passer des examens à sa main droite. Il ne sait pas avec certitude comment il a été blessé, mais c'est peut-être en frappant la bande.

Si ces deux attaquants ne peuvent affronter les Jets, comme le craignait Demers, Mario Roberge et Patric Kjellberg assureront la relève puisque l'entraîneur a répété que les médecins lui ont conseillé d'attendre à l'entraînement.

Après avoir visionné le vidéo du match à l'aéroport, Demers était encore plus convaincu que la veille que des joueurs n'avaient pas fait leur travail en commettant des erreurs sur trois des quatre buts des Bruins.

«Je pensais que Noël était le 25 décembre, mais on a fait trois cadeaux évidents», a-t-il répété.

Et s'il est aussi déçu, a-t-il expliqué, c'est qu'il s'agissait d'un match

important contre une équipe de notre division, le premier d'un long voyage et un match de quatre points. On a encore redonné confiance à cette équipe-là.

Demers a bien pris note également que le Canadien a subi la défaite à ses quatre dernières visites au Garden de Boston.

Pourtant, a-t-il insisté, «les joueurs avaient eu congé la veille et tout le monde était frais et dispos. On leur avait même organisé un souper après le match.»

Ce n'est pas une question d'effort, soutient l'entraîneur, mais de mauvaise préparation et de manque de concentration.

«On les fait travailler 80 minutes par jour, tout ce que j'exige de mes joueurs c'est d'être prêts, a-t-il insisté. On leur donne toutes les chances.

«Au mois d'avril, il sera trop tard. Il faut mettre tout de suite à leur place les joueurs qui ont de la difficulté à se préparer. Au Forum, on joue comme les champions de la coupe Stanley, mais ça change sur la route.»

Demers a affirmé que ce n'était pas nécessairement les mêmes in-

dividus qui répétaient les erreurs et, à Boston, ceux qui ont le plus mal paru ont été les défenseurs Patrice Brisebois et Kevin Haller. Eric Desjardins a aussi semblé fautive sur le but de Dave Poulin, qu'il a oublié au centre de la glace, en désavantage numérique. En avant, Dionne est montré du doigt par certains à cause de sa lenteur, qui le force à se débarrasser de la rondelle en zone centrale, mais Demers estime qu'il faut l'accepter comme il est, soit comme un marqueur avant tout: «Il a encore frappé le poteau l'autre soir», a-t-il signalé.

Demers a confirmé que les joueurs visés étaient des jeunes en concluant: «Ce n'est pas qu'on abandonne, mais ils se doivent d'apprendre qu'il faut être prêts à chaque match. Lorsque les séries arriveront, il sera trop tard et si le Canadien est encore sorti rapidement, on va tous passer un été misérable.»

Demers n'était pas de mauvaise humeur, mais pressé: après l'exercice, il a fait partir l'autobus avec le trois quarts des joueurs encore dans le vestiaire...

Owen passe aux Yankees

Contrat de 3 ans et 7 millions

Richard Milo

de la Presse canadienne

LOUISVILLE — Spike Owen, a tiré le billet gagnant en obtenant des Yankees de New York un contrat garanti de sept millions \$ pour trois ans sur le marché des joueurs auto-

nomes. Comme quoi certains sont plus chanceux que d'autres, il n'a reçu en effet qu'une seule offre.

Plusieurs formations étaient intéressées, mais une seule équipe a déposé une offre formelle, les Yankees. J'ai estimé que je n'étais pas en bonne position pour attendre et

on m'offrait un contrat garanti.»

Owen, qui a touché 1,1 million \$ en 1992 à la dernière saison d'un contrat qui lui a rapporté 3 225 000 \$, a obtenu un boni de 750 000 \$ à la signature et il empochera deux millions en 1993, un million \$ en 1994 et 3,25 millions \$ en 1995.

A 31 ans, Owen retourne donc dans la Ligue nationale après un séjour de quatre ans avec les Expos.

«Les Expos ont appelé mon agent pour dire qu'ils étaient intéressés, mais ils n'ont fait aucune offre. S'ils avaient déposé une offre, je l'aurais sûrement étudié sérieusement. Je ne pense cependant pas qu'ils aient le budget pour offrir autant...»

Conférence de la Ligue nationale de football

Qui recevra la dernière invitation aux séries?

Yves d'Avignon

PUISQU'IL EST acquis que les 49ers de San Francisco et les Saints de la Nouvelle-Orléans participeront aux éliminatoires de la conférence nationale et que les Cowboys de Dallas et les Vikings du Minnesota ont déjà un pied en séries, il ne reste donc qu'une place à combler.

Trois équipes batailleront jusqu'à la fin du calendrier pour cette invitation: les Redskins de Washington (7-5), les Eagles de Philadelphie (7-5) et les Packers de Green Bay (6-6). Éliminons toutes les autres formations.

Washington sera à New York demain pour faire face aux Giants tandis que les Eagles auront la visite des Vikings.

Favoris par cinq points et demi (la cote des preneurs aux livres), les Redskins, champions du Super Bowl, feront tout leur possible pour

faire oublier un premier trois-quarts de saison en dents de scie.

La clé pour les Skins est de profiter au maximum de passes vers l'ailier rapproché Terry Orr ou tout autre joueur offensif courant en cette direction, face à une défense classée au dernier rang de la conférence nationale. Même si les Giants ont remporté le premier affrontement entre les deux équipes, le Redskins ont le vent dans les voiles à la suite d'une victoire écrasante de 41-3 la semaine dernière.

Quant aux Eagles, même l'entraîneur Rich Kotite croit aux chances des siens, malgré une défaite crevé-cœur la semaine dernière à San Francisco.

Les Eagles remporteront ce match s'ils parviennent à imposer une pression constante sur le quart-recrue Sean Salisbury, qui bénéficie justement d'une très faible protection de sa ligne à l'attaque.

Il faudra compter cependant sur

la défensive des Vikings, auteur de 24 interceptions depuis le début de la saison et d'une tonne de points. Aucune autre équipe n'a réalisé plus de 20 interceptions à ce jour.

Un match pour les amateurs de blitz, qui se soldera par un gain des Eagles.

Dallas à Denver

Les Cowboys confirmeront leur participation aux séries en disposant assez facilement des Broncos, encore une fois sans les services du quart John Elway, qui n'a pas lancé une passe de plus de 15 verges à l'entraînement cette semaine.

En son absence, les Broncos ont été rattrapés par les Chiefs de Kansas City au premier rang de la section ouest de la conférence américaine.

Les Broncos, l'équipe la plus unidimensionnelle du circuit, ne sont plus les mêmes sans Elway.

Miami à San Francisco

Rien d'étonnant, c'est à l'attaque que ces deux équipes vont se disputer ce match. Défensivement, ce n'est pas les vaches grasses.

Cependant, depuis quelques semaines, le quart Dan Marino (Miami) n'obtient plus la même protection que par les années passées. Dans les moments cruciaux — quand la situation appelle de toute évidence la passe — les Dolphins ne dépendent plus l'adversaire avec autant de précision qu'auparavant.

Le match se jouera au moment où les excellents receveurs du San Francisco se moqueront des demis de coin du Miami.

Chicago à Houston

Frais et dispos sont les Oilers de Houston, ayant joué leur dernier

match jeudi dernier.

Tourmentés et désorganisés sont les Bears de Chicago, ayant perdu leurs cinq derniers matchs.

Les pauvres Bears ont une seule victoire en cinq matchs à l'étranger cette saison et n'ont pas gagné contre des équipes de l'Américaine (0-2) en 92.

Houston a trois gains en cinq matchs à domicile à ce jour et a vaincu ses deux adversaires issus de l'autre conférence.

Avec une défaite des Bears, les détracteurs de l'entraîneur Mike Ditka auront une raison supplémentaire pour demander son renvoi.

Ailleurs

Dans les autres matchs au programme, les Browns de Cleveland battent les Bengals de Cincinnati, les Packers de Green Bay conserveront des chances de participer aux séries en disposant des Lions de Detroit, les Colts d'Indianapolis n'auront aucune misère face aux Patriots de la Nouvelle-Angleterre, et les Jets seront une proie facile pour les Bills de Buffalo.

Les Steelers de Pittsburgh n'auront pas un après-midi difficile contre les Seahawks de Seattle, les Chiefs de Kansas City ne seront plus menacés au premier rang de leur section à l'issue de leur gain contre les Raiders de Los Angeles et les Chargers de San Diego, grâce à la meilleure défensive de la conférence, gagneront contre les Cards de Phoenix.

Rams de Los Angeles et Bucs de Tampa Bay s'affronteront dans une rencontre sans aucune incidence au classement, sinon qu'une de ces deux équipes, choisissons les Rams, aura cinq gains à sa fiche.

Le vol du Temple

Gilles Marcotte

BILLY GEORGETTE, jeune quinquagénaire anglophone et bilingue, musicien de son métier, historien de son hobby, est aussi un Montréalais pure laine. En amour avec sa ville natale.

Avec le hockey aussi. Les lundis et mardis chez Biddies, Billy pianote. Du jazz, en douceur, répandu sur la rumeur du cinq à sept. Quand il quitte son clavier, Billy se laisse vite gagner par ses sujets de prédilection: Montréal et son histoire. Et le hockey. Or Billy n'en démord pas depuis des années et l'affirme sans ambages: sa ville s'est carrément fait arnaquer dans l'histoire du Temple de la renommée du hockey.

A son avis Toronto a manœuvré de telle sorte, dans les années 40, qu'elle a trouvé le moyen de détourner de son berceau historique, Montréal en l'occurrence, ce haut-lieu où l'on collectionne et exhibe les artefacts reliés aux grands joueurs et aux grands moments de l'histoire du sport national des Canadiens.

Dans le studio qu'il habite, rue Guy, vingt étages au-dessus d'une Cage aux Sports, Billy conserve des documents rares, de vieux articles de journaux, des photos, tout un dossier, bien étoffé, à l'appui de ce qu'il avance. Ce n'est pas tout. Un rusé ce Billy. L'idée lui est venue de chercher quelques doctes appuis pour l'aider à soutenir sa thèse. Croyez-le ou non, il a déniché un des rares historiens du sport au Québec, qui plus est achève sa thèse de doctorat, sur quoi, vous pensez? Sur l'histoire du hockey, rien de moins.

Cet historien, de l'Université Laval s'appelle Michel Vigneault, petit cousin de Ti-Gilles. Les faits qu'il a recueillis l'incitent, sans hésiter, à évaluer les conclusions clamées par Billy Georgette depuis des années. Voici l'essentiel de la petite histoire de ce «malentendu» historique, qui oblige les Montréalais à rouler pendant des heures sur la 401 pour aller jeter un coup d'oeil sur les dernières épaulettes de Maurice Richard.

Tout commence en 1941. Le débat est lancé, la question est posée: quelles sont les origines du hockey, où donc a été joué le premier match de hockey, dit moderne? Diverses hypothèses ont cours: Kingston, Ottawa, Halifax et Montréal se disputent ce moment historique. Certains parlent de Halifax en 1851, d'autres d'Ottawa en 1852, d'autres enfin de Montréal 1837. Tiens donc! Probablement des Patriotes et leurs gourindins qui venaient s'entraîner sur le fleuve.

Toujours est-il qu'un comité se penche sur la question litigieuse.

Cette petite assemblée de sages est mise sur pied par l'Association canadienne de hockey amateur (ACHA) et présidée par un dénommé James T. Sutherland, de Kingston, président de l'Ontario Hockey Association. Le sieur Sutherland est assisté par deux autres Ontariens: William A. Hewitt, le père du fameux Foster Hewitt commentateur sportif à Toronto dans les années 1950 et 1960, et George M. Slather.

Après examens des diverses hypothèses qui lui sont soumises, le comité statue, en avril 1942, que le premier match de hockey moderne a été joué par des militaires, le 24 décembre 1855, sur le lac Ontario, face à la ville de Kingston.

«Mon oeil, s'indigne Billy Georgette, ce n'était pas au hockey que jouaient les militaires, c'était au shinny, qui est un ancêtre du hockey comme le hockey sur gazon, le rugby ou la crosse. A Montréal, il y avait du shinny en 1932. Il y avait d'ailleurs, au coin de Dorchester et Bleury, un terrain de shinny très populaire.»

Le shinny est un jeu d'origine écossaise pratiqué avec un bâton et une balle. Michel Vigneault confirme que le prétendu premier match en question était une partie de plaisir à laquelle plus d'une centaine de militaires en garnison à Kingston, qui était en réalité une partie de shinny pratiquée sur glace.

Certains soldats étaient en patins, d'autres étaient en bottes. C'était la même chose pour les parties disputées à Ottawa et Halifax. On ne peut pas dire qu'il s'agissait de parties de hockey tel qu'on le connaît aujourd'hui», explique Michel Vigneault.

Quoi qu'il en soit, la décision du comité est entérinée par l'ACHA le 14 septembre 1943 et en 1945, le premier Temple de la Renommée du hockey apparaît à Kingston. En 1961, il est transféré à Toronto, sur le site du Centre national d'exposition (CNE). Tout récemment, il était démantelé dans l'édifice de Bell Canada, rue Young.

Alors voulez-vous bien me dire où s'est jouée la première vraie partie de hockey? Nul doute, selon l'historien Vigneault, à Montréal. Sur la patinoire Victoria, entre les rues Drummond et Stanley. La distance entre les deux rues était de deux 202 pieds et elles étaient limitées par des ruelles longues de 80 pieds. Cette configuration allait servir de modèle aux patinoires de hockey à travers le monde. Elle a été disputée par des étudiants de l'Université McGill, à neuf contre neuf, selon certains règlements et The Gazette l'a rapportée. Le 3 mars 1875.

HOCKEY

Ligue nationale

Hier

NY Islanders à Buffalo

NY Rangers à Washington

St. Louis à Calgary

Aujourd'hui

Boston au New Jersey

Pittsburgh à San Jose.

Minnesota à Québec

Washington à NY Islanders

Detroit à Tampa Bay

Chicago à Toronto

Philadelphie à Ottawa

Montréal à Winnipeg

20h05 (SRC, CBC)

St. Louis à Edmonton

Hartford à Los Angeles,

Dimanche

Boston à Philadelphie

New Jersey à Buffalo

Toronto à NY Rangers.

Montréal à Chicago

Lundi

Buffalo à Québec

Washington à Ottawa

NY Islanders à Tampa Bay

Edmonton à Calgary

St. Louis à Vancouver

Mardi

Winnipeg à Pittsburgh

Chicago à Detroit

Calgary à Edmonton

Montréal à Los Angeles

Ligue nationale

Conférence Prince de Galles

Section Charles Adam

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	27	17	7	3	117	81	37
BOSTON	24	15	7	2	100	85	32
QUÉBEC	27	13	9	5	117	99	31
BUFFALO	25	10	11	4	112	91	24
HARTFORD	25	7	17	1	73	114	15
OTTAWA	27	2	23	2	56	127	6

Section Patrick

PITTSBURGH	28	18	7	3	124	102	39
NEW JERSEY	24	13	10	1	82	80	27
NY RANGERS	25	12	10	3	99	95	27
PHILADELPHIA	24	10	10	4	101	100	24
WASHINGTON	26	11	13	2	93	89	24
NY ISLANDERS	24	9	12	3	92	98	21

Conférence Clarence-Campbell

Section Norris

MINNESOTA	27	15	9	3	95	84	33
CHICAGO	27	13	11	3	93	84	29
DETROIT	28	14	13	1	119	106	29
TORONTO	25	11	11	3	78	79	25
TAMPA BAY	27	10	15	2	93	97	22
ST. LOUIS	25	9	12	4	92	106	22

Section Smythe

LOS ANGELES	27	18	7	2	123	94	38
VANCOUVER	26	15	9	2	116	83	32
CALGARY	26	14	9	3	104	89	31
EDMONTON	26	9	13	4	75	107	22
WINNIPEG	24	8	13	3	84	97	19
SAN JOSE	26	5	20	1	72	123	11

Les meneurs

	b	p	pts
Lemieux, Pgh	30	38	68
LaFontaine, Buf.	18	29	47
Kurri, LA	16	31	47
Recchi, Phi	16	29	45
Sakic, Qué	20	21	41
Stevens, Pgh	18	23	41
Robitaille, LA	21	19	40
Sundin, Qué	18	22	40
Messier, NYR	12	28	40
Oates, Bos.	12	28	40
Tocchet, Pgh	19	20	39
Yzerman, Det	20	18	38
Gilmour, Tor	9	29	38
Muller, Mtl	9	29	38
Bure, Vcr	24	13	37
Andreychuk, Buf	19	17	36
Roberts, Cal	14	22	36
Juneau, Bos	10	26	36
Hanney, StL	7	29	36
Jill, StL	14	21	35
Lebeau, Mtl	14	21	35
Courtnall, Vcr	13	22	35
Roenick, Chi	15	19	34
Turgeon, NYI	15	19	34
Flury, Cal	12	21	33

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

EN BREF

Bombe à Queenstown

JOHANNESBURG (Reuter) — Dix-huit Blancs au moins ont été blessés dans un attentat à la bombe commis jeudi soir dans un restaurant de Queenstown, dans la province du Cap oriental, a rapporté hier la police sud-africaine. Le président Frederik de Klerk s'est déclaré scandalisé par l'attentat tandis que le Congrès national africain (ANC) a qualifié cette attaque d'«œuvre de desperados». La bombe a explosé peu avant minuit et a provoqué des dégâts considérables dans le restaurant. L'attentat n'a pas été revendiqué, mais d'après la station indépendante Radio 702, la police soupçonne l'Armée de libération du peuple d'Azanie (APLA), aile militaire du Congrès panafricain (PAC) basée en Tanzanie.

Les homos russes bientôt libres ?

MOSCOU (Reuter) — Les responsables russes ont déclaré avoir l'intention de changer l'article du code pénal soviétique encore en vigueur considérant l'homosexualité comme un crime. Selon un militant russe pour les droits des homosexuels, un demi-millier de personnes ont été condamnées à des peines de prison pour homosexualité ces quatre dernières années en vertu de l'article 121, alinéa 1 du code. C'est sous Staline que l'homosexualité masculine est devenue passible d'une peine de cinq ans de prison ou de camp de travail. Le député démocrate du Massachusetts Barney Frank, qui a eu à Moscou des entretiens avec des responsables des ministères des Affaires étrangères et de la Justice, a dit vendredi avoir reçu l'assurance que l'article 121 serait modifié. «Le gouvernement russe reconnaît maintenant que ce texte n'est plus de mise. Il compte le modifier», a dit le parlementaire américain homosexuel lors d'une conférence de presse.

Une chapelle au Parlement

VARSOVIE (AFP) — Quelque 70 députés polonais (sur 460) cherchent à créer une chapelle catholique dans le bâtiment de la Diète, ce qui suscite un débat public, un évêque protestant exprimant son «étonnement». La campagne pour la chapelle a reçu un accueil bienveillant du président de la Diète, M. Wieslaw Chrzanowski, par ailleurs président du parti chrétien-national, membre de la coalition au pouvoir. Si des députés d'une autre confession demandaient une chapelle, nous y serions également favorables, a dit M. Chrzanowski au cours d'une conférence de presse. «Nous cherchons à répondre aux besoins spirituels et physiques des parlementaires. D'où une chapelle, mais aussi une piscine et un sauna à la Diète», a-t-il ajouté. M. Zdzislaw Tranda, évêque luthérien et président du Conseil oecuménique polonais, «s'étonne» dans une lettre au président de la Diète que le parlement, pluraliste sur le plan confessionnel, s'apprête à accueillir une chapelle d'une seule religion.

On canarde à Lomé

LOMÉ (Reuter) — Des coups de feu ont éclaté hier à Lomé, où des témoins ont signalé plusieurs blessés. Des tirs ont été entendus dans plusieurs rues centrales de la capitale togolaise, où la tension est vive depuis le début d'une grève générale illimitée déclenchée le 16 novembre par les syndicats et l'opposition. Lors d'un incident distinct, des soldats ont tiré en l'air pour disperser des militants de l'opposition cherchant à faire respecter la grève au marché central de Lomé, ont rapporté des témoins. Au même moment, le président Gnassingbé Eyadéma et le premier ministre réformiste Joseph Kokou Koffigoh avaient une seconde journée d'entretiens pour tenter de désamorcer une crise liée en grande partie à leur antagonisme.

Pouvoirs spéciaux en Ukraine

KIEV (AFP) — Le premier ministre ukrainien Léonid Koutchma a signé plusieurs décrets dans le domaine économique en vertu des pouvoirs spéciaux qui lui ont été accordés pour six mois par le parlement en matière économique. Ainsi, les droits de douane de 30% que les Ukrainiens devaient payer sur les transferts de devises de l'étranger ont été supprimés. Selon un conseiller économique occidental à Kiev, «ces taxes n'étaient pas payées. Le gouvernement en a pris acte et les a abolies». «Quand un Ukrainien de la diaspora transfère de l'argent à des parents en Ukraine, il préférerait confier l'argent en liquide à des voyageurs plutôt que verser 30% des sommes à l'Etat», selon un Américain d'origine ukrainienne. «Nous attendons maintenant que le gouvernement supprime également les impôts sur les exportations (entre 30 et 60% selon les produits), qui ne sont pas non plus payés et encouragent la fuite des capitaux», a déclaré le conseiller. La lutte contre la fuite des capitaux figure parmi les principaux objectifs de Léonid Koutchma.

30 000 soldats vont nourrir les Somaliens

Les attentes immenses d'un peuple désespéré

Jane Perlez

The New York Times

MOGADISCIO — Bien des Somaliens voient d'un bon oeil la réalisation imminente de l'intervention américaine dans leur pays, mais ils s'inquiètent tout de même de l'étroitesse du mandat qui est de protéger les convois de vivres destinés aux démunis.

En fait, ce qui les intéresse vraiment, c'est que prenne fin la violence entre les clans et que se réalisent la reconstruction économique et la réconciliation politique. Ce sont là des points sur lesquels ils espèrent des réponses de la part des Américains.

Ce quiproquo quant aux attentes, estiment des coopérateurs internationaux et des Somaliens, peut être la source d'amertume, certains Somaliens voyant les Américains comme sauveurs de l'économie et de la politique dans un pays détruit, Washington planifiant une intervention pensée pour éviter toute présence prolongée.

Des Somaliens instruits qui depuis deux ans ont passé leur temps terrés dans leur propriété tandis que leur pays était dévasté par les clans, affirment que les Américains doivent demeurer au moins un an pour mieux résoudre le problème de la faim, pour désarmer la population et pour faire redémarrer la vie politique et économique.

Leur espoir se porte sur la réouverture des écoles, sur des programmes de formation pour jeunes vagabonds, sur le pavage des routes, toujours sous la supervision d'Américains.

Attention aux surprises

«Les Américains éprouveront une surprise», dit Ahmed Jama, ancien chef de la police nationale qui a suivi des cours en Grande-Bretagne et aux États-Unis. «L'attente est très forte. Les Somaliens pensent qu'ils feront beaucoup pour eux. Et si ces choses ne se font pas (livrer l'aide humanitaire, désarmer les gens et ramener les factions ensemble en vue de la réconciliation politique), ce sera le retour au chaos.»

Il apparaît également que le général Mohamed Farah Aidid, le plus agressif des leaders de clans, avait autre chose en tête que de la nourriture et de l'aide médicale pour son peuple quand, la semaine dernière, il accepta l'offre de Washington. Aidid disait préparer une attaque militaire contre un clan rival à Bardera, l'une des villes les plus touchées par la famine.

À Bardera meurent chaque jour plus de 100 Somaliens, soit de la faim, soit de maladies. On comprend que les Américains en aient fait une cible prioritaire pour pouvoir mieux assurer la distribution des vivres, une fois Bardera acquise — pour l'instant, cette ville est sous le contrôle du général Mohamed Said Hersi Morgan, gendre de l'ancien président Siad Barré.

On note des attaques quotidiennes, à Bardera, des forces de Morgan contre les entrepôts du Co-

LE PRÉSIDENT George Bush a confirmé hier lors d'une allocution télévisée l'envoi de soldats américains en Somalie pour y assurer la distribution de l'aide humanitaire.

Il n'a pas fourni de chiffres mais des représentants du Congrès qu'il a rencontrés avant son intervention ont parlé de quelque 28 000 hommes, qui seront plus de 30 000 avec l'apport des autres pays.

L'objectif de l'intervention est «d'ouvrir les voies d'approvisionnement, de faire circuler les vivres et d'ouvrir la voie à une force de maintien de la paix de l'ONU pour les faire circuler», a ajouté le président.

La force internationale, placée sous le commandement du général des marines Joseph Hoar, sera composée d'éléments du 1er

corps expéditionnaire des marines de Camp Pendleton, en Californie, et de la 10e division de montagne, une unité d'infanterie légère basée à Camp Drum, dans l'Etat de New York.

Une force amphibie comprenant 1800 marines est déjà arrivée jeudi au large des côtes somaliennes, constituant l'avant-garde de l'opération internationale.

Le président a dit avoir reçu des engagements d'une dizaine de pays disposés à participer à l'opération.

Un membre du Congrès a déclaré que des troupes venues du Maroc, d'Égypte et de Jordanie seraient également déployées en Somalie, autres celles déjà annoncées par la France et le Canada.



Scène familière à Mogadiscio : la dévastation que vont bientôt découvrir les Américains, les Canadiens et les autres.

mité international de la Croix-Rouge internationale et de CARE.

Sur les ondes de la radio somalienne, mercredi soir, le général Aidid a annoncé qu'il allait attaquer Bardera que le général Morgan lui a reprise il y a deux mois, si Aidid ne quittait pas la ville, sise 260 km à l'ouest de Mogadiscio. Le bureau d'Aidid a même avisé tous les employés d'organismes humanitaires et quitter Bardera.

Pour plusieurs Somaliens, Aidid veut se faire des alliés sur le terrain des forces américaines qui entrent à Bardera, ville qu'Aidid voudrait de nouveau contrôler. Ils disent encore que cela ne suffirait pas de protéger Bardera des attaques des forces de Aidid et de celles de Morgan, même si les Américains répétaient l'exploit dans d'autres villes.

Popularité des Américains, mépris envers l'ONU

Pour M. Jama, les vrais objectifs ne sont pas de nourrir les affamés. Si ces objectifs ne sont pas atteints, le pays, qui regorge d'armes et de munitions fournies aux groupes au temps de la Guerre froide, «continuerait de se battre pour ce qui en reste».

Selon de nombreux Somaliens interrogés, la réputation et la puissance des Américains sont telles qu'elles forcent les clans rivaux de Mogadiscio à se soumettre. Pour M. Jama, il y aura tout au plus des «incidents isolés» entre les Américains et les clans.

Cette tolérance disparaîtrait si les Américains menaient une campagne humanitaire agressive tout en laissant un vacuum du pouvoir que ne saurait suppléer un contingent plus faible de l'ONU. Les combattants qui patrouillent les ports et extorquent de l'argent seraient alors de retour, prédisent des Somaliens.

Si les Américains se bornent à livrer l'aide aux quelque 1,5 million de Somaliens très démunis tout en laissant de côté le reste de la population, particulièrement les habitants des villes et les personnes déplacées, le ressentiment se développera contre les Américains. Pour l'instant, ils sont favorablement perçus, parce qu'on les croit plus valables que l'ONU pour améliorer la situation.

L'ONU est ici l'objet de mépris. On l'associe à l'impuissance devant la famine et au manque de sécurité. On rappelle avec humeur que ce sont les Américains qui, jusqu'en 1988, ont livré des armes au président Barré.

Le colonel Al Girardi, attaché militaire de l'ambassade américaine au moment où Barre a fui la Somalie en 1989, avait prévu ce type d'aide (militaire) que souhaitent maintenant des Somaliens et que Washington tente de conjurer: «Tôt ou tard, écrivait Girardi, le pays sera prolongé dans des conflits tribaux violents et prolongés, et aucune aide américaine, si importante soit-elle, n'y changera quoi que ce soit.»

Un dernier coup d'éclat pour George Bush

Alain Frachon

Le Monde

WASHINGTON — Désir de terminer son mandat sur un coup d'éclat, effroi devant l'ampleur du désastre provoqué par la famine en Somalie, volonté, enfin, de donner un peu de réalité à ce «nouvel ordre international» tant vanté à la Maison Blanche? Sans doute y a-t-il un peu de tout cela derrière la décision du président George Bush de dépêcher plusieurs dizaines de milliers de «marines» dans un pays africain où les intérêts stratégiques et économiques des États-Unis ne sont nullement en jeu.

Venant d'un président sortant, à quelques semaines de la retraite qui, en cette phase de transition n'est pas censé prendre des décisions d'importance, le geste de M. Bush n'en a pas moins étonné. Une décision mystérieuse, dont ni le «pourquoi ni le comment» n'ont encore été expliqués écrivait M. Jim Hongland, l'éditorialiste de politique étrangère du Washington Post.

Quelques éléments d'explication sont avancés ça et là. La période électorale était peu propice à tout ce qui peut ressembler à une aventure militaire à l'étranger. La fin de la campagne a coïncidé avec des rapports de plus en plus alarmistes des experts américains et de l'ONU sur la situation en Somalie. Il faut aussi compter avec l'image, l'effet CNN. La permanence des scènes d'horreur au journal télévisé réduisent à peu de chose, à tort ou à raison, soir après soir, le bilan d'un homme qui,

à la veille de quitter la vie publique, veut laisser l'image d'un grand président en politique étrangère.

Le vainqueur de la guerre du Golfe, le commandant en chef de l'opération «Tempête du désert», le président qui, très abusivement, laisse entendre qu'il a gagné la guerre froide, voit son bilan mesuré à l'aune d'images augurant assez mal de son «nouvel ordre international» de enfants qui meurent par milliers dans une Somalie où l'action de l'ONU est chaque jour ridiculisée par quelques centaines de bandits armés; des populations musulmanes de Bosnie martyrisées par les Serbes; des mini-guerres en série dans l'ex-empire des soviétiques, etc.

La Somalie n'est pas la Bosnie

À l'évidence, l'ampleur du drame somalien justifiait une intervention. Mais le terrain, aussi, s'y prêtait. Et tous les officiels américains n'ont cessé, ces dernières 48 heures, d'insister sur ce dernier point: la Somalie n'est pas la Bosnie.

Même si le chaos politique règne en Somalie, le relief et le fait que les États-Unis n'attendent aucune opposition armée de la part des factions qui se partagent le pays y rendent une intervention militaire beaucoup plus facile que dans l'ex-Yougoslavie. Pour l'armée américaine, l'opération Somalie peut représenter le type même d'intervention rapide, hors du théâtre de l'OTAN, auquel le Pentagone entend se préparer à l'heure de l'après-guerre froide.

M. Bush a dû faire une conces-

L'opération pourrait se révéler plus longue que prévu

WASHINGTON (AFP) — L'opération «Restaurer l'Espoir» ordonnée par le président George Bush, ne sera pas achevée lorsque Bill Clinton prendra le pouvoir le 20 janvier prochain, a implicitement reconnu le secrétaire à la Défense Dick Cheney.

«Je ne veux pas être limité par une date artificielle», a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse au Pentagone. Invoquant son «propre instinct», le chef d'état-major interarmes Colin Powell a de son côté évalué à «deux à trois mois» la durée de l'opération.

M. Cheney a exprimé son souhait, si cela se révèle réalisable, que le début du retrait de certaines localités somaliennes soit entamé «au plus tard le 20 janvier».

L'opération débutera «au début de la semaine prochaine», et d'ici à trois ou quatre semaines, l'ensemble des 28 150 hommes qui participeront à l'opération, seront sur le terrain, ont indiqué les deux responsables du Pentagone.

Comme on s'y attendait, elle sera commandée par le général Robert Johnston, 53 ans, l'un des plus proches aides du général Norman Schwarzkopf durant la Guerre du Golfe.

Les 16 000 marines de la Première force expéditionnaire seront renforcés par 10 000 membres de l'Armée de Terre, 600 hommes de l'US Air Force chargés du transport de troupes et de vivres à bord de gros porteurs C-130, et 1550 membres de la Flotte du Pacifique.

L'année dernière, nous avons pu donner à Alfred H. un abri, de la nourriture, de l'espoir... et un peu de travail!

En fait, plus de 2 300 hommes et femmes ont trouvé un abri à la Mission en 1992. Nous avons également servi plus de 78 000 repas et avons trouvé du travail à 13 000 occasions. Pas mal du tout, particulièrement en période de récession.

Malheureusement, cela ne suffit pas à la demande. Nous pourrions faire plus, mais nous avons besoin de votre aide. Au cours des trois dernières années, nous avons plus que doublé nos services : nous avons créé trois centres d'hébergement d'urgence, ouvert un Centre de réhabilitation et mis sur pied un service d'autobus pour l'hiver. Toutefois, la demande continue d'augmenter.

Nous faisons tout notre possible, aussi économiquement que possible, pendant cette période difficile. Bien que plusieurs personnes qui demandent notre aide souffrent de problèmes sociaux ou mentaux graves, nous pouvons en aider plusieurs autres à retrouver une vie indépendante.

Votre générosité est essentielle si nous voulons continuer à aider ceux et celles qui vivent dans la détresse et le désespoir.

NOUS AVONS BESOIN DE
950 000\$ POUR
CONTINUER CE TRAVAIL
ESSENTIEL EN 1993

La campagne annuelle 1993
de la Mission Old Brewery

La Mission Old Brewery

C.P. 1445 Place D'Armes, Montréal, Québec H2Y 3K8 / Tél.: 866-6591

Officiers et administrateurs : Président : Lorne C. Webster; Secrétaire-trésorier honoraire : Michael G. McConnell; Directeur administratif : Le Révérend J.W. McCarthy; Administrateurs : George D. Campbell, Morris M. Cohen, Ron E. Lawless, Donald W. Mackenzie, Peter G. McConnell, Beverly J. McGill, Michael Riddell, Colin A. Spencer

Le coup de foudre

Omega Speedmaster Automatic,
chronographe pour homme
en or 18 carats avec affichage de la date.
Glace saphir inrayable.
Étanche.
Fait en Suisse depuis 1848



Ω
OMEGA

Le symbole de l'excellence

Bijouterie **GAMBARD**

Vente et service technique

630-A Cathcart, Montréal, centre-ville

866-3876

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Y aura-t-il un «effet Clinton» à Port-au-Prince ?

L'opposition accueille le changement de garde avec un prudent espoir

Rachèle Magloire
collaboration spéciale

PORT-AU-PRINCE — Il semble de plus en plus évident que le changement de garde aux États-Unis devrait avoir une incidence sur la situation haïtienne. La confirmation par l'Agence haïtienne de presse de la venue incessante en Haïti de Colin Powell, commandant en chef de l'armée américaine ne fait que renforcer ce sentiment généralement répandu dans les milieux politiques haïtiens.

Colin Powell selon d'autres sources, serait porteur d'un message ferme à l'intention des militaires putschistes qui refusent toujours le retour du premier président démocratiquement élu d'Haïti, qu'ils renversaient dans un coup d'état sanglant le 30 septembre 1991. Les analystes politiques associent cette démarche à un changement d'attitude du Pentagone vis-à-vis des militaires haïtiens.

La visite du chef d'état-major interarmées qui devrait être accompagné du sous-secrétaire d'état américain pour la Caraïbe, Bernard Aronson, serait la quatrième tournée en Haïti d'officiels américains depuis les élections du 3 novembre.

Au cours du mois de novembre en effet trois députés démocrates américains qui conduisaient des missions ont eu des rencontres avec des représentants des putschistes et ceux du président Aristide. Leur message est clair selon leurs interlocuteurs: il faut une résolution rapide de la crise avant le 20 janvier, date de la prise du pouvoir par Bill Clinton, avec reconnaissance de l'incapacité d'Aristide.

Ces démarches coïncident avec la mise en branle de la mission réduite d'observation envoyée par l'OEA pour favoriser l'établissement d'un climat de paix dans le pays. Les quelques 18 membres de cette mis-

sion, dont la présence était jusqu'ici discrète, viennent en effet de commencer leur installation dans les principales villes du pays.

Commentant la nouvelle situation politique que risque d'amener un changement de gouvernement à Washington, Leslie Voltaire, ministre de l'Éducation du gouvernement d'Aristide, affirme: «Nous ne disons pas que les Américains nous aideront à instaurer la démocratie, mais ils constitueront moins un obstacle.» Mais, soutient-il, un gouvernement Clinton pourrait aider les Haïtiens à résoudre la crise, en raison des engagements déjà pris auprès des électeurs haïtiens et surtout des grandes organisations noires américaines qui ont supporté sa candidature.

Le maire de Port-au-Prince, Evans Paul croit pour sa part que le début du déploiement de la mission de l'OEA est déjà un signe du changement que pourra apporter un changement politique à la Maison-Blanche. Il en est de même selon lui de la résolution que vient d'adopter l'ONU en faveur du rétablissement de démocratie en Haïti.

Quant au Canada, qui a demandé au Conseil de sécurité d'intervenir dans le dossier haïtien, «il sera renforcé dans ses positions fermes depuis le coup d'état, par le changement politique aux États-Unis», selon M. Paul.

Le bureau du président élu américain souhaiterait notamment miser sur la crise haïtienne pour envoyer un signal à la communauté noire américaine qui a voté en masse pour lui. Les conseillers du président élu sont également conscients de ce que la solution au problème des réfugiés haïtiens, prêts à déferler sur les côtes américaines, passe inévitablement par une résolution de la crise interne en Haïti. Et Bill Clinton s'est déjà engagé à réviser la politique américaine vis-à-vis des *boat-people* haïtiens.



Colin Powell, chef d'état-major américain. Une visite très attendue en Haïti.

«Je suis sûr que les militaires haïtiens savent que Bill Clinton ne les laissera pas continuer à tuer des gens comme ça», déclarait pour sa part le président Aristide, en exil depuis le putsch.

La joie de voir
George Bush perdant

Ce sentiment d'espoir est d'ailleurs partagé par la population, qui avait accueilli avec joie la défaite de George Bush. Une vague de répression visant à dissuader les manifestations de joie, a été enregistrée au lendemain des élections américaines, alors que de nombreux cas d'arrestations et de bastonnades et même d'au moins deux assassinats selon deux sénateurs du FNCD (formation politique ayant supporté la

candidature d'Aristide en décembre 1990), étaient signalés dans les quartiers populaires de plusieurs villes.

Personne ici n'a oublié le court intermède de «libéralisation» initié sous la dictature de Jean-Claude Duvalier après la victoire électorale de Ronald Reagan, en 1980. Dans l'opinion publique ici on soutient que l'administration Bush avait adopté une attitude au moins tolérante envers les officiers putschistes, certains responsables politiques n'hésitant pas à le soupçonner de collusion avec eux.

L'insistance de plus en plus claire des officiels américains pour un règlement urgent de la crise qui dure depuis maintenant 14 mois, est toutefois accompagnée d'un nouveau durcissement dans le climat de re-

pression. Le KONAKOM (formation politique appuyant le retour du président renversé) vient d'annoncer l'enlèvement en pleine rue par des civils armés d'un de ses militants, le troisième en moins de 15 jours. Le cadavre de l'un d'entre eux, Wisner Luc a été retrouvé au nord de la capitale. L'ingénieur Jacques Derenoncourt, 40 ans a été enlevé mercredi en plein jour devant le collège des frères de l'instruction chrétienne au centre-ville de Port-au-Prince alors qu'il allait chercher son fils.

Dans les milieux politiques, on parlait ces derniers jours de plus en plus de l'ouverture imminente de discussions directes entre les putschistes et la commission présidentielle nommée par Aristide.

La multiplication des cas de disparitions, arrestations, de même que la récente décision du gouvernement de M. Marc Bazin de renverser les conseils de directions élus en assemblée mixte de plusieurs facultés de l'université d'État, risquent cependant de remettre en question ces discussions qui demeurent toujours au stade de projet, dont les modalités doivent être déterminées.

Mais en Haïti, personne ne se leurre sur les éventuelles implications de la venue en Haïti du chef d'état-major américain, qui pourrait aller jusqu'à l'intervention directe en cas de refus de collaboration des militaires, une idée toujours très controversée dans ce pays occupé pendant 19 ans par l'armée yankee au début du siècle. Ce qui fait dire à Voltaire: «C'est à nous, Haïtiens, de régler la crise. Si nous le faisons dans le sens de la Constitution, ils nous aideront», idée appuyée par Evans Paul.

Colin Powell en Haïti viendra-t-il pour renforcer la position de Clinton, ou cherchera-t-il à donner un coup de pouce à l'administration Bush, dont Bernard Aronson, l'un de ses hauts diplomates, vient de reconnaître l'échec en Haïti?

Les Khmers
rouges libèrent
leurs prisonniers

KOMPONG THOM (Reuter) — En libérant hier les six casques bleus qu'ils retenaient en otages depuis mardi, les Khmers rouges ont mis un terme à la plus sérieuse épreuve de force qu'ils aient infligée à l'APRONUC, déployée au Cambodge depuis mars.

Les six hommes — trois Britanniques, deux Philippins et un Néozélandais — ont été libérés à 10h40 locaux et sont arrivés à Kompong Thom après un voyage de deux heures en bateau.

Le lieutenant-colonel britannique Mark Walton a raconté à son arrivée à Phnom Penh qu'ils avaient tenté à deux reprises de s'évader, mais avaient renoncé après que les Khmers rouges aient procédé à des tirs de semences et dégonflé leur bateau pneumatique.

Les six hommes avaient été capturés au lendemain des sanctions commerciales décrétées par le Conseil de sécurité de l'ONU à l'encontre des Khmers rouges pour refus de déposer les armes, conformément à l'accord de paix de Paris de 1991.

En mission sur le fleuve Stoen Sen, à l'ouest de Kompong Thom, les six militaires étaient chargés de vérifier des rapports signalant des mouvements d'unités cambodgiennes et khmères rouges, lorsqu'ils furent capturés par les soldats du général khmer rouge Chan et accusés d'espionnage pour le compte du gouvernement de Phnom Penh.

En échange de leur libération, le général avait exigé que les troupes cambodgiennes quittent sa région, mais les Nations unies ont dit ne pas avoir pas négocié ce point.

Hormis quelques considérations générales sur leur captivité, les prisonniers sont restés discrets, expliquant qu'ils ne pouvaient faire aucun commentaire avant d'avoir présenté leur rapport à leurs supérieurs.

La Slovénie libre vote pour la première fois

LJUBLJANA (Reuter) — La Slovénie organise demain ses premières élections législatives et présidentielle depuis son accession à l'indépendance en juin 1991 et les électeurs vont se trouver confrontés à plus d'un millier de candidats pour 90 sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale.

Le gouvernement slovène sortira modifié de ce scrutin. En revanche, le président Milan Kucan, ex-communiste de 51 ans élu en 1990, devrait recueillir près de 70% des suffrages face à ses huit adversaires, estimant médias et analystes politiques.

L'actuel gouvernement, formé 14 mois avant l'indépendance, a présenté cette année un projet réduisant de trois à deux le nombre des chambres

du Parlement et attribuant les sièges à la proportionnelle.

Un Conseil national de 40 membres, doté d'un droit de veto sur l'Assemblée, sera formé à l'issue de deux tours de scrutin les 6 et 10 décembre. Les conseillers et le président auront un mandat de cinq ans et les députés de quatre ans.

Milan Kucan a dirigé la Slovénie de la sécession d'avec la Yougoslavie à l'indépendance et résolument engagé la république de deux millions d'âmes - qui n'avait jamais fait preuve d'un communisme ardent - dans la voie de l'économie de marché.

«La population s'en souvient et l'aime», explique Vlado Miheljak parlant de Kucan. M. Miheljak, analyste

de l'institut de recherches sur l'opinion publique et la communication de masse de l'Université de Ljubljana, estime aussi que, compte tenu de l'adoption de la proportionnelle, seul huit partis sur 21 en lice sont assurés d'être représentés au Parlement.

Cet institut a réalisé trois sondages d'opinion qui donnent 68% des suffrages à Milan Kucan. En revanche, aucune majorité nette ne se dessine pour les partis en course aux législatives et à cela s'ajoute le fait que 40% des électeurs sondés n'ont pas encore arrêté leur choix.

D'après les sondages, les mieux placés seraient les démocrates libéraux du Premier ministre Janez Drnovsek, qui recueilleraient 20% des voix.

Des alliances sont donc négociées et les démocrates libéraux pourraient former une coalition de centre-gauche avec le Parti démocratique, le Parti du renouveau social-démocrate (ex-communiste) et les écologistes.

Face à cette alliance, se dresseraient les démocrates-chrétiens qui ont convenu de s'associer, après les élections, à d'autres partis de centre-droit, notamment les libéraux et le Parti démocratique national, partisan des privatisations.

Enfin, les sondages font apparaître une forte progression des ultranationalistes du Parti national slovène qui est passé en un mois de 3 à 12% des votes.

La Colombie prise
entre deux feux

BOGOTA (AFP) — La vague de violence déclenchée par la guérilla et la mafia de la drogue est en passe de submerger la Colombie.

Au cœur de cette tempête se trouve la ville de Medellín, qui chaque jour subit les effets de la guerre que le gouvernement mène de front contre les «narcos» et les guérilleros d'extrême-gauche.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, la guérilla de l'ELN (Armée de libération nationale, de tendance Che Guevara), a dynamité des installations de l'aéroport «Rionegro» de Medellín faisant un mort, tandis que le trafic aérien a dû être considérablement réduit.

Cet attentat, selon les autorités, a été commis en représailles après l'arrestation jeudi soir à Bucaramanga (430 km au nord-est de Bogotá) de Francisco Galán, l'un des principaux chefs de l'ELN.

Des guérilleros de ce mouvement ont également dynamité les aéro-

ports de Pereira (330 km à l'ouest de Bogotá), Cucuta (620 km à l'est de la capitale) et Buenaventura, principal port de la côte Pacifique tandis qu'à Bucaramanga l'ELN a détruit cinq émetteurs de la radio privée RCN.

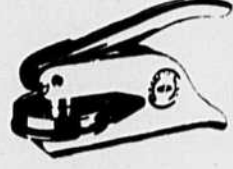
Aux actions de la guérilla s'ajoutent celles des «narcos-terroristes» qui, dans leur fief de Medellín, ont assassiné hier matin deux agents du DAS (services secrets colombiens).

Depuis environ un mois et demi, le cartel de la cocaïne de Pablo Escobar est considéré comme responsable de l'assassinat de 52 policiers.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, la ville de Medellín avait déjà été frappée par un attentat à la voiture piégée, le plus grave depuis le début de l'année. L'explosion de cette voiture, chargée de 120 kg de dynamite, a fait 13 morts dont 10 policiers.

Un Cadeau pour Noël

Personnalisez vos livres favoris avec une gaufreuse (ex-libris)
C'est un cadeau merveilleux pour la famille, les amis ou relations d'affaires.

24.95\$
taxes en sus.

Commandez votre gaufreuse par téléphone en utilisant votre carte VISA ou MASTERCARD ou venez vous-même.

W.D. ARMSTRONG INC.

651 OUEST NOTRE-DAME (514) 398-0996

Porcelaine par...



PAVILLON CHRISTOFLE

Seul dépositaire autorisé au Québec

Chez Ogilvy, 1307, rue Sainte-Catherine ouest
Montréal, Québec, H3G 1P7 (514) 887-1242

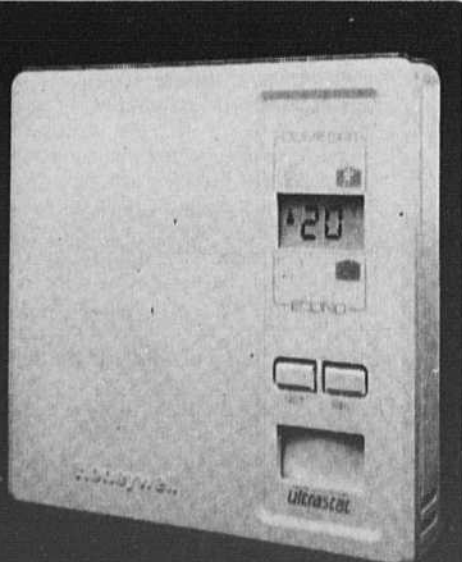
Un cadeau de Noël UTILE signé Honeywell

Il ne dépend pas de l'heure.
Il sait tout simplement quand
il vous faut du chauffage
et quand il ne vous en faut pas!

Nous l'avons baptisé

ultrastat

14798S de Honeywell

L'Ultrastat est
en vente chez:

Beaulieu
Lamoureux
Gullévin
Lumen
Nedco
Roy Marchand
Union Electrique
Wesco
Westburne

► THERMOSTAT INTELLIGENT POUR PLINTHES ÉLECTRIQUES
► ÉCONOMISEUR D'ÉNERGIE

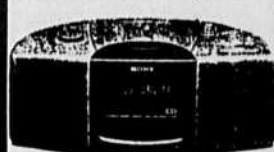


Cette année,
offrez des cadeaux
vraiment appréciés
signés:

SONY

CASSETTES VIDÉO SONY T-120
3 POUR 9,95\$

SONY

TÉLÉPHONE
3 NUMÉROS EN MÉMOIRE - FONCTION
RECOMPOSITION - IT 83
54,95\$
SONYRADIO-RÉVEIL
NUMÉRIQUE - PILE D'URGENCE
IC-242
24,95\$
SONYÉCOUTEURS
SONORITÉ SUPÉRIEURE MOD. IF 310
159,95\$
SONYRADIO-RÉVEIL LASER
MA/MF - STÉRÉO - ICF CD 803
349,95\$
SONYLECTEUR-LASER PORTATIF
TECHN. 1 BIT ÉCOUTEURS - LECTURE 8 H -
D 34
199,95\$
SONYTÉLÉCOULEUR PORTATIF
ÉCRAN LCD COULEUR 3" - JOL-370
399,95\$
SONYCAMÉRA-VIDÉO 8
CCD FX 310 - ÉTAIT: 999\$
899\$
CCD TR 51 - ÉTAIT: 1199\$
999\$
SONYVIDÉO VHS HQ
SLV-171
299\$
SONY

SPEC
Dumoulin
Electronique
MONTRÉAL 8790-12 Robert
368 1122
LAVAL 1599 Automobile 440 rue J
681 7770
LONGUEUIL 7701 Chemin de l'Éclaircie
468 1993

ÉDITORIAL

Le gel fédéral comporte des degrés

DEVENU terriblement boiteux, le diable fédéral prétend donner l'exemple, prêche la vertu tous azimuts et l'impose à tout venant. Dému-ni comme il l'est, on voudrait bien croire que le «gel» est égal pour tout le monde, que les restrictions sont toutes judi-cieuses et que les compressions sont ré-parties équitablement. Tel n'est pas le cas. Au moment où Ottawa s'attaque aux chômeurs plutôt qu'au chômage, les échappatoires fiscales continuent de profiter aux mieux nantis, privant le Trésor fédéral de centaines de millions \$, voire de milliards \$.

Dans son mini-budget, le gouverne-ment fédéral a annoncé, mercredi, une série de mesures visant à démontrer que sa lutte à l'inflation et au déficit s'ac-compagne d'un vigoureux contrôle des dépenses. Ainsi, un large programme de restriction des dépenses permettrait de réaliser des économies de près de 8 mil-liards \$ d'ici 1995. Les dépenses prévues pour un large éventail de programmes se-ront soit gelées, soit réduites par rapport aux niveaux prévus. Les ministres Ma-zankowski et Loiselle insistent à cet égard sur: le gel des salaires de tous les employés de l'Etat, y compris ministres et députés; la réduction des dépenses de fonctionnement des ministères; le gel des prestations moyennes d'assurance-chô-mage, et même leur abolition pour ceux qui laissent leur emploi sans motif va-lable ou qui le perdent à cause de leur mauvaise conduite.

Justement critiqué parce que la chasse aux chômeurs contribuera pour le tiers (2,5 milliards \$) des économies prévues, le ministre de l'Emploi et de l'Immigra-tion, M. Valcourt, se fait grivois et provo-cant: «Il est à peu près temps qu'un gou-vernement ait assez de couilles pour faire face à la réalité...» Tonitruante, cette dé-claration ministérielle serait excusable, sinon acceptable, si on avait l'assurance que tous et chacun doivent également se serrer la ceinture, d'abord au sein même du gouvernement. C'est loin d'être le cas. Ce qui n'est pas rassurant, au mo-ment où on apprend que le nombre de chômeurs et d'assistés sociaux atteint un niveau record au Québec.

Pour se convaincre de l'ineptie des ro-domontades ministérielles, il suffit de prendre appui sur le plus récent rapport du vérificateur général, rendu public ju-ste avant l'exposé économique et finan-cier. Ce document est beaucoup plus édi-fiant, en un sens, que les vertueux accès verbaux de M. Mulroney et de ses col-lègues. La cure d'amaigrissement n'est pas la même pour tous, dans un gouver-nement qui pratique à merveille un art antique: Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais. Quelques exemples triste-ment éloquentes.

Le gouvernement fédéral tente déses-pérément, on le sait, de contrôler son dé-ficit. Au même moment, pourtant, il re-fuse d'éliminer diverses échappatoires

fiscales qui permettent aux multination-ales canadiennes de sauver des cen-taines de millions \$ en impôts. Ce n'est pas un adversaire ou un méchant journa-liste qui invente cette monstruosité. C'est écrit en toutes lettres dans le rapport de M. Denis Desautels.

Le paradis des uns est l'enfer des autres

Ainsi, pour échapper au fisc et profi-tant de règles peu sévères concernant les investissements étrangers, des entre-prises canadiennes ont «investi» dans des pays qui sont considérés comme des paradis fiscaux. «L'assiette fiscale du gouvernement fédéral risque de s'effri-ter et le Canada a perdu des centaines de millions \$ en recettes fiscales», écrit le vérificateur général. Il ajoute même, en conférence de presse, que cet estimé est conservateur et qu'il pourrait plutôt s'agir de quelques milliards! Ce qui a fait dire avec justesse au député libéral Jean-Robert Gauthier qu'il était joli-ment plus rentable d'investir à Hamilton (Bermudes) qu'à Hamilton (Ontario). En guise d'explication, le ministre Ma-zankowski dit que le Canada doit rester compétitif et que tout resserrement fis-cal ferait fuir de nombreuses entre-prises. Maigre consolation pour les chô-meurs qui n'auront jamais le loisir d'al-ler aux Bermudes: le problème des pa-radis fiscaux est à l'étude depuis six ans dans les officines d'Ottawa.

Deux poids deux mesures. Le systè-me de gestion de la Défense adopté en 1984 est «inefficace, encombrant et, compte tenu des ressources qui y sont affectées, très coûteux». De plus, les ob-jectifs sont souvent contradictoires. Sous prétexte de contribuer au dével-oppement régional, la Défense paie en moyenne 50% plus cher que le prix du marché pour son matériel, son équipe-ment et ses pièces. En dépit de ces cri-tiques opportunes du vérificateur, le mi-nistère de la Défense est beaucoup moins touché que bien d'autres secteurs par le mini-budget de mercredi dernier. Le ministre Marcel Masse a confié qu'aucune base militaire ne serait fer-mée et qu'il s'agirait simplement de changer quelques pratiques et de ré-par-tir les achats autrement. En contrepartie, le maigre budget consacré à l'aide exté-rieure est, lui, coupé de façon draco-nienne et sans appel, de plus de 500 millions \$. Les enfants du tiers monde ne votent pas au Canada. Et, en cette an-née pré-électorale où Preston Manning impose ses vues rétrogrades, on voit bien quelles sont les vraies priorités

gouvernementales. Adieu les fruits de l'après-guerre froide et du démantèle-ment de l'URSS!

Autre exemple on ne peut plus cuisant de double langage. Dans le but de réduire le nombre de fonctionnaires, le gouver-nement offre un montant forfaitaire aux employés dits excédentaires qui accep-tent de démissionner avant la date prévue pour leur mise en disponibilité. Or, ce programme d'attrition est plutôt utilisé pour renouveler le personnel, régler des problèmes de rendement ou récompenser des employés méritants. Tant et si bien que plus des deux-tiers, soit plus de 200 millions \$, des indemnités versées depuis six ans pour se débarrasser de fonctionnaires sont discutables ou sans fondement. Mais le gouvernement rejette cette critique du chien de garde des fi-nances publiques. Non repentant, le pré-sident du Conseil du trésor, M. Loiselle, s'en tient aux prétendus bienfaits du pro-gramme d'attrition, d'ailleurs prolongé avec les mesures annoncées mercredi.

On pourrait ainsi multiplier les exemples démontrant que le vérificateur général continue de prêcher dans le dé-sert, alors même que l'on prétend faire de rigueur et d'austérité. Les contri-buables sont tenus dans l'ignorance, mais l'appareil étatique ne sait pas davantage où les millions sont engloutis quant aux emplois créés, concernant aussi le dével-oppement régional et les méga-projets. Et que dire des 5 milliards \$ versés aux quelque 600 bandes indiennes du Cana-da? Le gouvernement est responsable de décisions sur lesquelles il n'exerce aucun contrôle. Aberrant. Aussi, M. Desautels suggère avec pertinence de mettre en place des mécanismes pour mieux informer la population, surtout à l'égard de la dette publique. «Il y a une inquiétude tou-jours grandissante chez les contribuables à l'égard du déficit fédéral et de la dette, écrit le vérificateur. Il nous faut étudier des moyens d'améliorer la divulgation de la situation financière du gouvernement afin d'aider les Canadiens à comprendre et à évaluer l'importance du déficit et de la dette.»

On ne saurait mieux dire. Information et transparence seraient on ne peut plus appropriées de la part d'un gouverne-ment qui prétend donner l'exemple de la plus haute vertu. A l'usage, toutefois, la sévérité est moins grande pour les mieux nantis que pour les chômeurs. Il y a pour les premiers des paradis qui se transfor-ment en enfer pour les autres. Les abris des uns laissent les autres encore plus dé-munis.

Le Canada n'a pas les moyens de perdre des centaines de millions \$. S'il les récupérerait comme il se doit, en toute justice, il ferait preuve de véritable cou-rage. En attendant, sa bravoure a saveur de mépris pour le 1,6 million de chô-meurs canadiens.

GILLES LESAGE

LA RELANCE ÉCONOMIQUE



Daniel Latouche

Silence, ils tournent

DANS LA nuit, deux camions se croisent dans le noir. Tous feux éteints. Ils foncent à vive allure vers leur destin et l'éclairage blafard de leurs phares jette une lumière froide sur un paysage de désolation.

Quel beau début de film, et original en plus. Du jamais vu et du jamais écrit. On dirait Snoopy recommençant pour la mil-lième fois le scénario du film qui lui ap-portera la gloire et rendra Woodstock vert de jalousie (si on peut dire).

Le premier bolide, un vieux Mack dé-fraîchi, a du plomb dans l'aile. Voilà bientôt huit ans qu'il fait la navette Qué-bec-Ottawa. Il agonise. Il crache de toutes parts (surtout du bruit et pas beaucoup de feu). Va-t-il s'éteindre? Peut-être. Mais il y a le conducteur: Lino «Robert» Ventura. Quel homme. Un vrai: la camisole fatiguée, le rictus déformé par l'éternelle cigarette. La fille à ses côtés a déjà été jolie. Ils viennent de tenter un grand coup, voler la Banque du Cana-da. Le coup a déraillé à la dernière minu-te parce qu'une autre fille, jalouse évi-demment, a parlé à la dernière minute. Ils lui ont réglé son compte et s'appêtent à faire de même avec le jeune frère soup-çonné d'avoir tout orchestré. Mario n'a qu'à bien se tenir. Bob s'en vient, le doigt sur la gachette, la haine dans les yeux et la moutarde vous savez où.

C'est formidable. J'ai un talent fou pour les scénarios de film. A moi les Os-cars. Je me demande si cela ferait un bon documentaire à Radio-Canada.

L'autre camion n'est guère mieux. Un vieux modèle Volvo. On le dit lui aussi foutu depuis dix ans, mais ces vieux mo-dèles suédois résistent mieux que les im-portations américaines des années 80. En tout cas, ils ont l'air plus solides. Ils ont de la classe, surtout quand ils ont la chance d'être entre les mains de Jacques «Laughing Boy». Vingt ans dans la Lé-gion Étrangère qu'il a fait Jacques. Il a connu Mesrine, Bob Denard et tous ces vieux baroudeurs qui ont traîné leur sac en Afrique de l'Est (je ne sais pas pour-quoi, mais dans les vrais romans, les ba-roudeurs sont toujours vieux et ont tou-jours traîné en Afrique de l'Est). Son rire est connu sur tous les continents. Il (le rire, pas lui) vous expédie un adversaire au tapis à la moindre provocation. L'homme qui tirait plus vite que son rire est visiblement heureux. Son camion est léger. Il roule vite, surtout depuis qu'il a pris la côte du référendum. Il vient de balancer une bonne partie du poids mort qu'il traînait depuis dix ans. Quant à la fille...

D'accord, cela ne gagnera pas un Gé-nie à Toronto, mais pour une fois que la réalité dépasse la fiction, on ne va quand même pas se gâcher son plaisir. Car ef-fectivement, ça bouge sur l'autoroute des idées québécoises et nos deux camions partisans semblent décidés à avancer vers leurs destins réciproques. La nuit noire des idées qui nous engouffre depuis quelques temps serait-elle moins sombre qu'on le croit?

Jamais on n'aurait cru voir le jour où le Parti Québécois s'enfoncerait, se vautrerait même dans l'illégalité dogmatique et l'athéisme linguistique tandis que le Parti Libéral choisirait quant à lui de prendre la direction de l'excommunication idéologique et de la langue de bois constitutionnelle.

L'illégalité du PQ en est encore à ses premiers pas. Mais au moins, ces pre-miers jalons, ils les ont posés. Pour la pre-mière fois de son histoire, un comité de ce parti — une instance comme on aime les appeler — vient de jongler avec l'idée de la nécessité pour un Québec souve-rain de recibler ses politiques linguis-tiques. Et comme des enfants pris la main dans la boîte à biscuits, ils se sont empressés de le dire à tout le monde. Ne vous y trompez pas. C'est ainsi que les partis politiques en arrivent finalement à changer leur programme: comité par comité, rumeur après rumeur, démenti après démenti. Se pourrait-il que le parti ait enfin compris que la souveraineté ne serait acquise que si tous les Québécois avaient des raisons de se sentir concer-nés et impliqués dans le projet.

Pendant ce temps, au Parti Libéral, on joue au Concile de Trente. Après une ré-affirmation du dogme de l'infailibilité du pape-en-chef et de celui de l'immaculée constitutionnelle, voici qu'ils se lancent

dans le business des excommunications. Bientôt, les médailles et l'eau bénite.

Ah la belle excommunication. Il ne manquait plus que le bûcher pour Mario et ses amis. On nous dit même que la purge n'est pas terminée et que Mario et ses amis l'ont bien cherché. Ce ne sont que de petits arrivistes, des ambitieux, des ceci et des cela. Et puis après. A une époque de postmodernité théorique et d'éclectisme idéologique, il n'est pas faci-le de se faire crucifier pour ses idées. C'est un exploit remarquable qu'il vient de réussir Mario et, quant à moi, cela vaut bien toutes les médailles du Québec en nage synchronisée. Car il en fallut du synchronisme pour convaincre ces vieux bonzes de l'Exécutif du PLQ de mettre



leurs culottes, d'ajuster leurs bretelles et de jouer à Savonarole.

Mais ils n'avaient pas l'air triste ces jeunes du PLQ et je les comprend. Ils re-joignent ainsi la longue lignée de tous ceux qui, une fois dans leur vie, ont été soit expulsés, soit «démissionnés» du Parti Libéral. On se souvient longtemps du jour où cela nous arrive et lorsqu'on atteint comme moi l'âge avancé d'un baby-bommer porté sur la nostalgie et le lyrisme, on aime à se rappeler ces mo-ments bénis des Dieux où l'on cognait sur la table avec la conviction que quel-qu'un y porterait attention.

Je me souviens qu'à l'été 1966 nous avions tenté avec l'appui sournois d'Eric Kierans qui était alors Prési-dent de la Fédération libérale du Québec de créer un Mouvement Jeunesse à l'in-térieur du parti. Tout se déroula très bien jusqu'au moment où Paul Desro-chers, qui avait alors la main haute sur les questions d'organisation, jeta un coup d'oeil sur le programme et les textes que nous comptions discuter à notre ren-contre de fondation. Jamais on n'a vu des textes faire aussi rapidement le trajet entre un pupitre et une corbeille à pa-pier. Robert Bourassa, alors jeune dépu-té d'avant-garde, nous avait suggéré d'attendre un peu avant de revenir à la charge — non, c'est vrai, il n'avait pas vraiment parler de «charge» —, histoire que les choses se tassent. Et bien, cette fois, c'est lui qui risque de se faire tasser.

Nous n'avions pour d'autre choix que de démissionner, ce que le soussigné fit dans une lettre particulièrement élo-quente. Bravo Mario, et surtout félici-tations pour les avoir fait naître pendant un mois. Il fallait les voir se trouver des raisons, n'osant pas avouer que ce qu'ils n'apprennent pas chez vous, ce ne sont pas tellement vos idées et ce n'est pas pour celles-ci qu'ils vous ont pas mis à la porte, pour la simple raison qu'ils ne sa-raient même pas reconnaître une idée si jamais ils en croisaient une sur la rue. C'est malheureusement plus simple que cela. Ils vous ont foutu à la porte parce que vous avez eu raison sur le fond et sur la forme. Non seulement, aviez-vous rai-son pour ce qui est du caractère inaccep-table de Charlottetown, mais vous avez surtout eu raison dans votre analyse stratégique du rapport de force électora-le.

En annonçant dès le départ que le vote des Libéraux dissidents allait faire la différence, vous mettiez tous ces pré-tendus Docteurs es Organisation électo-rale au défi de faire la preuve du contrai-re et de leur propre compétence. Ils se sont plutôt montrés à la hauteur de leur incompétence.

Faire la leçon à ces vieilles croûtes, et sur leur terrain de prédilection: cela va-lait bien une petite excommunication.

Et dans son camion, Lino «Robert», flanqué de la fille, se demande si, pour le jeune frère, c'était la chose à faire. De toutes façons, Mario, lui n'a eu qu'à bien se tenir.

La CEQ ne veut pas du projet de loi C-91

LA CENTRALE de l'enseignement du Québec joint sa voix à toutes celles qui ré-clament le retrait du projet de loi fédéral C-91 qui, en prolongeant la protection des brevets des produits pharmaceutiques, risque d'entraîner une augmentation consi-dérable du prix des médicaments.

La loi C-22 adoptée par le gouvernement Mulroney, en 1987, a déjà contribué à la hausse des prix des médicaments bien au-delà du taux d'inflation. La période d'exclu-sivité des brevets accordée à l'industrie pharmaceutique s'est en effet révélée favo-rable au secteur des multinationales au dé-triment de l'industrie canadienne du «gé-nérique» (copie de produits à la suite de l'achat de licences) qui exerce une concu-rrence profitable aux citoyennes et citoyens canadiens.

Comme le constate la Régie de l'assu-rance-maladie du Québec, entre 1986 et 1990, la progression annuelle moyenne du coût total du programme de médicaments et de services pharmaceutiques a été de 15,2 p. cent.

Cette hausse s'explique particulière-ment par l'augmentation annuelle moyenne de 10,1 p. cent du coût moyen des mé-dicaments. Pour leur part, les membres de la CEQ subiront sous peu une hausse importante de leurs primes d'assurance collective. Là encore, l'augmentation du coût des médicaments est un facteur dé-terminant.

L'adoption du projet de la loi C-91 aurait pour effet de prolonger la période d'exclu-sivité dont bénéficie l'industrie pharmaceu-tique sur les produits brevetés et provoquerait à n'en pas douter une nouvelle hausse injustifiée du prix des médicaments. A l'appui de leur demande de prolongation de la période d'exclusivité, les multinationales invoquent les coûts de la recherche-dé-veloppement.

Pourtant, malgré l'existence de produits «génériques», les produits de marque ven-dus par les compagnies-mères (par exemple l'Aspirine et le Tylenol) conti-nuent pendant très longtemps de se vendre beaucoup plus cher que d'autres produits équivalents, permettant ainsi aux multina-tionales d'empocher indéfiniment des sur-profits.

Ces entreprises jouent aussi la promesse de faire ou la menace de ne pas faire d'importants investissements. L'expérience de l'application de la loi C-22 est porteuse d'enseignements à ce sujet. D'après un groupe de travail du gouvernement fédé-ral, les effets positifs espérés sur l'emploi

ont été «neutralisés» par le processus de rationalisation appliqué dans l'industrie. Si bien que seulement 1400 nouveaux em-plois ont été créés au lieu des 3000 promis. De plus, il s'agit d'emplois fragiles puisque la majorité sont créés dans les secteurs de la fabrication et de la vente — donc facile-ment transférables — plutôt que dans la recherche.

En ces temps difficiles, la CEQ demande au gouvernement d'épargner aux malades et aux contribuables en général une nou-velle hausse accélérée des prix des médica-ments. C'est pourquoi elle demande le re-trait du projet de loi C-91.

Monique Richard
Vice-présidente de la CEQ
Montréal, 26 novembre 1992

Des précisions

Pour faire suite à l'article de la Presse canadienne du 27 novembre 1992 portant sur «l'émission de permis réguliers de pratique de la médecine à des médecins étran-gers à permis restrictifs», je voudrais, puisque l'article me citait, apporter les rec-tifications suivantes.

Il y a deux types de permis de pratique en médecine, le régulier et le restrictif. Le permis restrictif est attribué à des méde-cins étrangers pour une période d'une an-née, dans un lieu de prtique déterminé et renouvelable à chaque année. Pour prati-quer, ces médecins n'ont pas à se sou-mettre à la procédure régulière à laquelle sont soumis tous les autres médecins

étrangers, ainsi que les Québécois, condui-sant à la diplomation comme médecin. Cette diplomation est un prérequis au permis régulier.

Cette procédure consiste en une pré-éva-luation par examens objectifs, deux années de stage en résidence pour la médecine fa-miliale et cinq ans pour la médecine spé-cialisée, avec obligation de réussir les exa-mens suivant les stages.

Par le projet de règlement soumis au conseil des ministres, les médecins étran-gers dits à permis restrictifs sont sou-traités à cette procédure de présélection par examens objectifs, ainsi que des stages, conditions essentielles pour l'ob-tention du permis régulier tant chez les autres médecins étrangers que chez les Québécois.

La délivrance d'un permis restrictif est liée à un besoin ou à un manque d'effec-tifs, lié lui-même, soit au contingentement à l'accès aux études médicales pour les Québécois, soit à la mauvaise répartition géographique des médecins.

La psychiatrie est en 5e position de ces besoins après la médecine interne, l'anes-thésie, la cardiologie, la chirurgie générale. Pourtant, peu ou pas de médecins à permis restrictifs couvrent ces spécialités.

C'est dans ce contexte seulement que se situe et se comprend la double discrimi-nation dans le projet d'émission du permis régulier aux médecins à permis restrictifs, en référence à l'article 43 du Code des profes-sions qui se lit comme suit:

«Une corporation ne peut refuser de dé-livrer un permis ou un certificat de spéciali-sée ou d'accorder une autorisation spéciale pour des raisons de race, de couleur, de sexe, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale».

S'adressant plus particulièrement aux autres médecins étrangers, ces derniers, contrairement aux médecins à permis res-trictifs, se voient obligés, après examens de présélection comme doivent en subir les Québécois, de repasser les examens de la diplomation en médecine, une des condi-tions de base au permis régulier.

Ils se voient également obligés de refaire les stages de formation (deux ans ou cinq ans) selon l'orientation en médecine fami-liale ou en spécialité, pour avoir accès au permis régulier, créant ainsi deux caté-gories de médecins étrangers. Ces commen-taires rectifient la portée de mon interven-tion.

J'espère que cette rectification lèvera la confusion de l'article qui laissait croire que les médecins étrangers n'étaient pas les bienvenus.

Carol Villeneuve, M.D.
Charlesbourg, 27 novembre 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice:
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint
Jean Francoeur

Directeur de l'information
Benoît Aubin

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Beaulieu, Roch Côté

Directeur des
publications spéciales
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS